



Commission
européenne

[AUTOMNE 2014 ▶ N° 50]

panorama

inforegio

▶ Sur le chemin de l'innovation et de la croissance verte

La politique de cohésion: un moteur
d'investissement pour l'UE

- ▶ Entretien avec Johannes Hahn,
commissaire en charge de la
politique régionale
- ▶ Intégrer la dimension urbaine dans
les politiques communautaires
- ▶ Des instruments financiers pour
aider les PME
- ▶ OPEN DAYS 2014:
Des investissements intelligents au
service d'une croissance commune

Politique
régionale
et urbaine



▶ ÉDITORIAL 3

Walter Deffaa,
Directeur général de la Politique régionale et urbaine

▶ INTERVIEW

UN OUTIL D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DES OBJECTIFS DE L'UE 4-7

Johannes Hahn, commissaire en charge de la politique régionale

▶ DOSSIER

LA POLITIQUE DE COHÉSION MÈNE L'EUROPE SUR LA VOIE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE VERTE 8-13

▶ DONNÉES OUVERTES ET POLITIQUE DE COHÉSION 14-15

▶ ACCORD DE PARTENARIAT GREC: PRIORITÉ À L'ÉCONOMIE 16-19

Entretien avec George Yannoussis

▶ OPEN DAYS 2014 20-21

▶ VERS UN AGENDA URBAIN EUROPÉEN 22-23

▶ GRANDS PROJETS, GRANDS EFFETS 24-25

▶ UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE COHÉSION 26-27

▶ FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2014-2020 28-31

▶ AMÉLIORER LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS 32-33

▶ EUSAIR 34-35

▶ NOUVELLES EN BREF 36-37

▶ LE CESE, FER DE LANCE DE LA COLLABORATION ENTRE L'EUROPE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE 38-39

▶ LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UE DEPUIS 1989 40-41

▶ ✉ CONTRIBUTIONS DES LECTEURS 42-43

Panorama publie son 50^e numéro

▶ PROJETS 44-47

Exemples de projets menés en Grèce, en Espagne et dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne

▶ AGENDA 48



Solucar, situé près de Séville, en Espagne, est le plus grand complexe solaire en Europe et un catalyseur des investissements technologiques dans la région.



Photographies (pages):

Couverture: © Shutterstock/raulbaenacasado

Pages 3, 4, 6-7, 12, 18, 21, 22-23, 27, 36, 40.

© Commission européenne

Pages 8, 15, 32, 34-35, 41: © Shutterstock

Page 16: © Secrétariat général pour les investissements publics – NSRF, Grèce; © Commission européenne

Pages 17-18: © FORTH

Page 23: Espagne © Centre d'études environnementales

Pages 24-25: Bulgarie/Roumanie, Grèce, Pologne – © Commission européenne; France – © ANMA

Pages 28-29: © Shutterstock/Lisa F. Young; © Shutterstock/Anton Chalakov; © Shutterstock/Anton Chalakov

Pages 30-31: © Emplea verde; Région Darlana © Lars Dahlström

Pages 36: © CdR

Page 38: © CESE

Pages 42-43: © Ministère du développement régional,

République tchèque; © Contributeurs

Pages 44-47: © SERGAS; Smart Coasts; In2LifeSciences;

Thyatron S.A.

Ce magazine est imprimé en français, en anglais et en allemand sur papier recyclé. Il est disponible en ligne dans 22 langues à l'adresse

http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

Le contenu de ce numéro a été finalisé en septembre 2014.

NOTE

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs éventuelles qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser. Cette publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISSN 1725-8316

© Union européenne, 2014

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.

L'utilisation et la reproduction de tout matériel émanant d'une tierce partie, protégé par le droit d'auteur et identifié comme tel requièrent la permission du (des) détenteur(s) des droits d'auteur.

Printed in Belgium



▶ ÉDITORIAL

Walter Deffaa

Directeur général,
Politique régionale et urbaine,
Commission européenne

Le 6^e rapport sur la cohésion qui vient d'être publié illustre parfaitement l'évolution de la politique de cohésion: initialement conçue pour promouvoir le développement régional, c'est aujourd'hui un instrument destiné à stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance verte dans toute l'Union européenne.

La politique de cohésion a indéniablement atténué les effets dévastateurs de la crise économique qui sévit depuis 2008 grâce au maintien des investissements publics et à l'aide à la création d'entreprises.

Durant la période 2007-2013, la politique de cohésion a permis de créer près de 600 000 emplois et de soutenir environ 80 000 jeunes entreprises; elle a investi dans la construction de 25 800 km de routes et 2 700 km de lignes ferroviaires; et elle a aidé 5,7 millions de personnes à trouver un emploi et 8,6 millions à acquérir des qualifications.

Mais la politique de cohésion est aussi devenue le principal instrument paneuropéen utilisé pour stimuler l'investissement dans l'efficacité énergétique, la création d'emplois et l'aide aux PME. Elle est désormais alignée sur la stratégie globale de l'UE. Durant la nouvelle période de programmation 2014-2020, elle fera partie intégrante de la stratégie Europe 2020 et mettra l'accent sur l'emploi, l'innovation et la durabilité ainsi que sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Vers un nouvel agenda urbain

Un autre signe de l'évolution de la politique de cohésion est le changement de priorité en faveur des centres urbains, qui seront davantage impliqués dans l'élaboration des politiques communautaires.

Plus de deux tiers des citoyens européens vivent dans des villes et celles-ci sont directement ou indirectement concernées par de nombreuses politiques européennes, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'environnement. La Commission a entrepris l'ébauche d'un agenda urbain en faveur d'une approche plus intégrée du processus d'élaboration des politiques et d'une plus grande cohérence. L'objectif est d'accroître la visibilité des villes dans les débats politiques et d'améliorer la coordination.

Accords de partenariat

À ce jour (09/09/2014), la Commission européenne a adopté 16 accords de partenariat sur 28, et les propositions d'accords des autres États membres sont actuellement à l'étude.

Les accords de partenariat définissent les stratégies mises au point par les États membres pour garantir une utilisation optimale des Fonds structurels et d'investissement européens. Ils sont assortis de propositions de programmes opérationnels, qui détaillent les plans d'investissement des pays et régions pour la période de programmation 2014-2020.

Open Days

Alors que l'Europe s'efforce de relancer l'économie au travers de l'investissement dans le cadre de la politique de cohésion et que les États membres s'attellent à l'élaboration d'accords de partenariat, les OPEN DAYS 2014 serviront de forum de discussion pour débattre de différents thèmes.

Outre les discours et débats, plus de 100 séances de travail seront organisées, sous forme d'«ateliers» pour l'échange de bonnes pratiques et de formations entre les praticiens, ou de «débats» réunissant des groupes d'experts autour d'un thème spécifique.

▶ UN OUTIL D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DES OBJECTIFS DE L'UE

LA NOUVELLE APPROCHE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION



« La politique de cohésion a subi une transformation radicale. C'est aujourd'hui une stratégie d'investissement qui concerne tout le territoire de l'UE. C'est un outil puissant, reconfiguré pour enclencher le développement et la transformation économiques à l'échelon régional. »

JOHANNES HAHN – COMMISSAIRE EUROPÉEN EN CHARGE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Tandis que *Panorama* célèbre la publication de son 50^e numéro, rencontre avec Johannes Hahn, le commissaire en charge de la politique régionale, pour discuter des réalisations et transformations de la politique de cohésion durant son mandat.

Nous avons introduit des changements importants ces derniers temps, en particulier un changement d'image et de positionnement de la politique de cohésion, affirme le commissaire en charge de la politique régionale, Johannes Hahn. « Dans les premières années, la politique de cohésion était axée sur les régions les plus pauvres et la réduction des disparités. Nous n'avons pas abandonné ce rôle traditionnel mais l'avons radicalement transformé en une stratégie d'investissement qui concerne tout le territoire de l'UE. C'est un outil puissant, reconfiguré pour enclencher le développement et la transformation économiques à l'échelon régional, mais aussi, et j'insiste, pour soutenir de façon appropriée chaque région dans son évolution, qu'elle soit à la traîne ou au contraire très avancée. »

Cette stratégie laisse entrevoir un changement de démarche et de philosophie. Il s'agit désormais de soutenir et de stimuler la croissance économique et l'emploi au travers des régions et des villes, explique-t-il.

Le commissaire évoque les nouvelles expressions à la mode, étroitement associées à la nouvelle politique de cohésion: orientation sur les résultats, performances, buts, objectifs, produits, etc.

« Au-delà du jargon, ces termes témoignent de la façon dont la politique de cohésion doit fonctionner aujourd'hui. Étant donné qu'elle absorbe un tiers du budget de l'UE (quelque 350 milliards d'euros), ses ressources doivent être correctement attribuées et utilisées de façon judicieuse. »

Un changement d'état d'esprit

L'un des principaux objectifs de la nouvelle approche est de rendre la politique de cohésion plus intelligente et plus ciblée. Elle pourra de cette façon devenir la principale stratégie d'investissement de l'Union européenne et un outil essentiel

pour atteindre les objectifs d'emploi et de croissance fixés par la Stratégie Europe 2020.

«Notez que nous avons modifié “l'état d'esprit” qui entoure la politique de cohésion, souligne le commissaire. Le processus strict que nous avons introduit avec les accords de partenariat et les programmes opérationnels oblige les États membres à élaborer effectivement une “plan d'affaires” pragmatique et réalisable, c'est-à-dire une stratégie de développement économique appropriée pour leur économie et leurs régions.

Le plan doit respecter les objectifs prioritaires définis dans la stratégie Europe 2020. Il doit avoir été approuvé par nos services, ici, à Bruxelles.»

Il en est fini des dépenses inconditionnelles (subventions et «chèques en blanc») pour les projets régionaux, explique-t-il. Chaque euro dépensé doit être justifié. Un plan prévisionnel est exigé et la mise en œuvre doit être justifiée comme pour n'importe quel autre type d'investissement professionnel.

La gestion des changements

«Curieusement, la crise économique a facilité l'instauration d'un nouvel état d'esprit concernant la politique de cohésion, indique-t-il.

Avec les contraintes financières, les autorités des États membres aux différents échelons ont dû s'intéresser de près aux budgets et réviser leurs priorités. Elles ont, pour la plupart, réalisé qu'elles ne pouvaient plus continuer sur la même voie.

C'est exactement l'approche et la discipline qu'exige la politique de cohésion: les États membres doivent examiner soigneusement leurs objectifs et priorités et décider où investir leurs ressources.»

Des objectifs clairs et mesurables

La nouvelle approche a joué un rôle central dans l'élaboration des accords de partenariat pour la période de programmation 2014-2020.

Les accords de partenariat sont des documents essentiels qui guident la stratégie d'investissement des États membres et des régions pour les sept prochaines années et définissent des objectifs d'investissement clairs et conformes aux grandes priorités de la stratégie Europe 2020.

«Cette nouvelle démarche nous permettra d'obtenir des résultats quantifiables et de voir au fur et à mesure si ces investissements publics stimulent au maximum la croissance et l'emploi en Europe, signale le commissaire.

Comment investir dans la recherche, par exemple, s'il n'y a pas de stratégie de recherche? Autant essayer de conduire sans volant.»

L'instrument financier pour Europe 2020

L'échec de la stratégie de Lisbonne a été riche d'enseignements, affirme-t-il. «La stratégie de 2000 avait de bons objectifs, mais la mise en œuvre du projet de changement et de réforme était compromise par l'absence d'un instrument financier. Il s'agissait là d'une lacune importante. En l'absence d'un engagement juridique et d'un budget réel, la stratégie reposait trop sur une volonté politique qui, au bout du compte, s'est avérée inexistante.»

Cependant, les problèmes abordés par la stratégie de Lisbonne (faible productivité, stagnation économique de l'UE) n'ont pas disparu, souligne M. Hahn. Et la crise économique de 2008 a révélé de profondes défaillances dans une économie déjà sous contrainte en raison de la mondialisation, des pressions sur les ressources et du vieillissement de la population.

En réponse à cela, l'Union européenne a proposé un plan de croissance économique pour l'avenir: la stratégie Europe 2020. Cette stratégie vise à créer de l'emploi et à réduire la pauvreté en investissant intelligemment dans l'efficacité énergétique, la recherche et l'innovation, et dans des méthodes de production modernes et durables.

«L'une des “innovations” de la nouvelle politique de cohésion réside dans son alignement sur les priorités d'Europe 2020 et son recentrage sur un nombre limité d'objectifs stratégiques concertés afin de créer une masse critique d'investissements dans le domaine choisi», explique-t-il.

«Grâce à nos investissements régionaux axés sur les PME, l'innovation et l'économie sobre en carbone, nous sommes un élément clé du plan de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Voici, par exemple, l'une des meilleures nouvelles que je puisse transmettre à l'issue de mon mandat: nous savons déjà que plus de 38 milliards d'euros seront consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Les États membres ont capté le message – ils sont même allés beaucoup plus loin que ce que nous avons demandé. L'UE pourra ainsi remplir ses objectifs concernant le changement climatique tout en améliorant sa sécurité énergétique.»

Spécialisation intelligente

La nouvelle politique de cohésion pour 2014-2020 repose sur l'idée qu'une région ne peut optimiser ses résultats que si elle identifie d'abord ses principaux atouts. C'est le raisonnement à la base de la stratégie de «spécialisation intelligente».

La spécialisation intelligente est une approche innovante de la transformation économique régionale qui permet aux régions de concentrer les investissements dans leurs domaines d'expertise ou de compétitivité, et de maximiser ainsi leur potentiel de croissance.

«Nous mettons au service de la spécialisation intelligente des outils, des institutions et des experts qui aident les régions à trouver leur propre niche industrielle et technologique sur le marché mondial.

Cette stratégie est maintenant un élément clé des efforts européens pour aider les régions à sortir de la récession», précise-t-il.

Investissement public

Le financement de la politique de cohésion associé au cofinancement fourni par les États membres représente une part très importante de l'investissement public en Europe. Dans certains États membres comme la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne et la Slovaquie, cet apport représente plus de la moitié de l'investissement public entre 2010 et 2012.

Comme l'indique le commissaire, tandis que la crise économique représentait un recul majeur pour toutes les économies, la politique de cohésion de l'UE a joué un rôle capital, atténuant certains effets particulièrement néfastes et aidant les entreprises et les régions à résister à la tempête.

Dans le cas de la Grèce, par exemple, la politique de cohésion a aussi soutenu les efforts de réforme structurelle du pays et continuera sur sa lancée en 2014-2020, dotant le pays d'un budget de 15,5 milliards d'euros.

«Je pense qu'il est impératif de bien utiliser l'argent et de le destiner en priorité à l'économie réelle», insiste M. Hahn.

«Les régions sont la clé de la récupération en Grèce. C'est pourquoi j'ai décidé de visiter les 13 régions que compte le pays, et ces séjours ont affermi ma foi dans le potentiel qu'elles représentent pour la Grèce. L'accord de partenariat de la Grèce pour 2014-2020 prévoit un programme pour chacune des 13 régions.»

Stratégies macrorégionales

Le développement de stratégies macrorégionales représente une vision élargie de la politique régionale. Il s'agit de réunir des États membres et des pays tiers en vue de résoudre des défis régionaux communs.

«La nouveauté avec la méthode macrorégionale, c'est qu'elle engage plusieurs pays à coopérer autour de problèmes communs en fixant des objectifs et en alignant les financements de façon à pouvoir atteindre ces objectifs. Les stratégies



macrorégionales sont plus vigilantes concernant la façon dont les fonds disponibles sont alloués. Elles veillent à assurer une "réflexion commune" entre les différents secteurs.»

«Les stratégies en place pour la mer Baltique, le Danube et la région adriatique et ionienne et d'autres encore en projet prouvent que les stratégies régionales fournissent un cadre permettant d'identifier des solutions cohérentes et utiles pour nos régions.»

Le commissaire souligne néanmoins que c'est aux États membres d'identifier les besoins et priorités du territoire concerné. C'est à eux de fournir les ressources logistiques, faire des recommandations et effectuer un suivi des décisions prises.

La Commission sera toujours là pour soutenir le groupe de pays ou de régions, mais ce n'est pas elle qui mènera la danse. Ce sont les responsables politiques qui doivent diriger la stratégie.

Le programme PEACE en Irlande du Nord

L'ouverture du «pont de la paix» sur la rivière Foyle à Derry/Londonderry en 2011 a une forte portée symbolique car elle témoigne des progrès réalisés sur le chemin de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord.

Une maquette du pont a été présentée au commissaire Hahn à cette occasion et elle trône fièrement dans son bureau à Bruxelles.

En effet, l'UE a énormément contribué à renforcer les efforts de réconciliation, de paix et de stabilité sociale en Irlande du Nord. En 18 ans, elle a investi dans plus de 20 000 projets, apportant 1,3 milliard d'euros en complément de la contribution nationale.

Impressionné par l'avancée du processus de paix, M. Hahn a initié une conférence en 2013 qui a servi de plateforme internationale pour diffuser l'expérience acquise dans le cadre du programme européen PEACE et stimuler le débat sur la possibilité d'adapter ces enseignements à d'autres situations comparables en Europe ou ailleurs. L'événement



- ▶ À GAUCHE: Le Commissaire Hahn traverse le nouveau pont Vidin-Calafat sur le Danube. La stratégie macrorégionale pour la région du Danube (EUSDR) associe des politiques régionales, de recherche, de transport et environnementales tout en misant sur la sécurité, le tourisme et la croissance pour faire de la région du Danube un endroit où il fait bon vivre et travailler.
- ▶ À DROITE: Johannes Hahn en visite sur la commune serbe d'Obrenovac dévastée par les inondations.

a en particulier permis à l'Irlande du Nord de faire valoir, auprès d'un public international, ses compétences pour instaurer la paix. Les témoignages des intervenants ont démontré la valeur du soutien apporté par l'UE.

«C'est avec un immense plaisir que j'ai pu écouter deux anciens adversaires converser en toute amitié à l'occasion de la conférence intitulée "Rapprocher les communautés divisées"», affirme M. Hahn.

«Ces deux hommes sont aujourd'hui Premier ministre et vice-Premier ministre d'Irlande du Nord. Ils sont pleinement conscients du rôle joué par l'Europe dans le soutien, la reconstruction de leur communauté et la promotion de la paix sur le long terme.»

Comme l'a précisé le commissaire, de nombreux représentants d'autres régions européennes en conflit ont assisté à la conférence. Ils se sont tous montrés très attentifs aux enseignements tirés et aux projets réussis, ainsi qu'à la façon dont les blessures se referment doucement et les communautés se retrouvent.

Secours en cas de catastrophe

Aider les régions d'Europe suppose aussi de fournir une aide en temps de crise. Depuis dix ans, l'Union Européenne apporte une aide majeure en cas de catastrophe naturelle sur le continent européen, qu'il s'agisse d'une inondation, d'un tremblement de terre ou d'un feu de forêt.

Ces interventions, financées par le Fonds de solidarité de l'UE, contribuent à réparer les dommages occasionnés par la catastrophe. Plus de 3,6 milliards d'euros ont été apportés par le Fonds de solidarité de l'UE pour venir en aide à des millions de personnes dans les 23 États membres, sans compter les quelque 6,5 milliards d'euros alloués à la prévention des risques.

Le fonds a, par exemple, été fortement sollicité suite au tremblement de terre dans les Abruzzes, en Italie, qui a détruit des infrastructures, des bâtiments publics, des logements et des entreprises de la région.

Il a récemment financé une aide dans les Balkans suite aux inondations qui ont affecté certaines régions. Il contribue à couvrir les frais de reconstruction en Serbie suite à la catastrophe.

«Bien que la Serbie soit seulement candidate à l'adhésion, elle est déjà traitée comme un État membre à part entière», indique M. Hahn. Pendant le mandat du commissaire Hahn, le fonds a également été réformé. Ces réformes, approuvées par les États membres et le Parlement européen, sont entrées en vigueur en juin dernier. Elles facilitent et accélèrent l'intervention et permettent au fonds de mieux répondre aux besoins des États membres et des régions frappés par une catastrophe.

Les défis à venir

«Aujourd'hui, plus des deux tiers des citoyens de l'UE vivent en ville, et il est donc important de donner aux centres urbains un rôle plus central dans la conception de la politique de cohésion des prochaines années, indique le commissaire. Nous avons à cet effet commencé l'ébauche d'un agenda urbain.»

La santé, avec les services de soin, les questions de financement et les retraites, est un autre domaine qui, selon le commissaire, mérite réflexion et présente de sérieux enjeux pour l'avenir.

«Avec le vieillissement de la population, la pression sur les budgets publics augmente. C'est pourtant un domaine où un investissement stratégique au travers de la politique de cohésion de l'UE pourrait s'avérer valable», suggère-t-il.

«Les nouvelles technologies et la large diffusion de la télé-médecine et des soins à domicile peuvent réduire la charge que représentent les infrastructures médicales.

Ces approches, avec le soutien de la politique de cohésion, pourraient contribuer à réduire la charge financière croissante des services de santé», explique-t-il.

Au fil des ans, les fonds régionaux ont largement profité à l'économie européenne. Ils ont créé des millions d'emplois, désenclavé des régions entières grâce à la construction d'autoroutes, de voies ferrées et de ports, et investi dans la création de petites entreprises. Avec la nouvelle réforme, le financement régional n'est plus une simple source de subventions. C'est un outil d'investissement au service d'Europe 2020. Mais, bien entendu, la politique continuera d'évoluer avec son temps, en fonction des besoins.

▶ LA POLITIQUE DE
COHÉSION MÈNE
L'EUROPE SUR
LA VOIE DE
L'INNOVATION
ET DE LA
CROISSANCE
VERTE





La dernière analyse des performances publiée par la Commission dans son sixième rapport sur la cohésion démontre que la politique de cohésion atténue nettement l'impact de la crise économique grâce au maintien des investissements publics et à l'aide à la création d'entreprises. La politique de cohésion est aussi devenue le principal instrument paneuropéen utilisé pour accroître les investissements dans l'efficacité énergétique, la création d'emplois et l'aide aux PME.

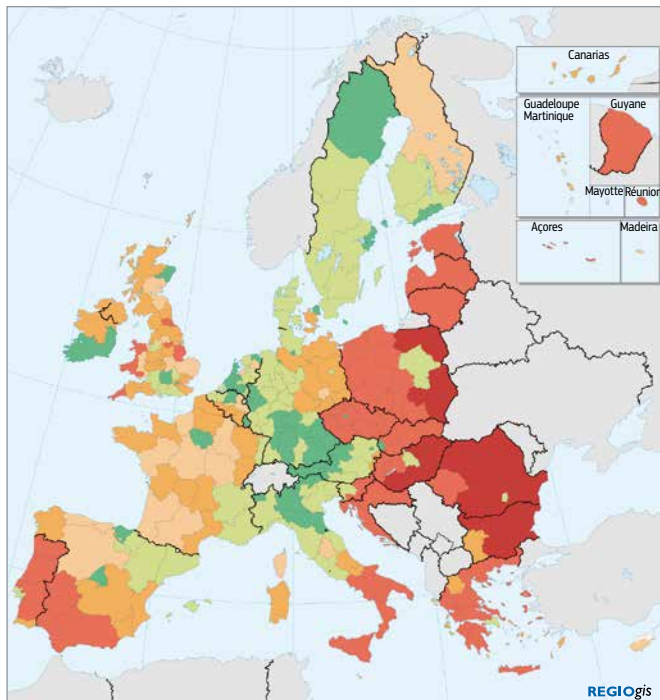
Alors que les subventions accordées dans le cadre de la politique de cohésion étaient traditionnellement destinées aux régions moins développées, les financements s'orientent désormais davantage vers l'aide aux entreprises et à l'innovation, l'emploi et l'inclusion sociale plutôt que vers les infrastructures lourdes. La couverture géographique a été simplifiée et toutes les régions peuvent aujourd'hui prétendre à une aide.

Outre le fait qu'elle a permis de réduire les disparités économiques entre les régions de l'UE, la politique de cohésion a été alignée plus étroitement sur la stratégie globale de l'UE. Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, elle fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020 et met l'accent sur l'innovation, l'emploi et la durabilité ainsi que sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Évolution du contexte économique

La publication du rapport intervient alors que la politique de cohésion entame une nouvelle période de programmation de sept ans, dans un contexte extrêmement différent de celui du lancement de la période précédente, en 2007.

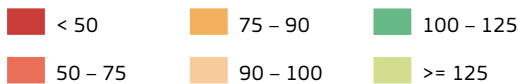
À l'époque, l'UE affichait encore une croissance économique soutenue. Le niveau des salaires était en hausse, à l'instar des taux d'emploi et de l'investissement public, la pauvreté et l'exclusion sociale étaient en recul et les disparités régionales s'estompaient. Depuis 2008, la crise économique a anéanti une grande partie des progrès engrangés et fait grimper la dette publique et le taux de chômage tout en entraînant à la baisse les revenus de nombreux citoyens. Parallèlement, la pauvreté et l'exclusion sociale se sont amplifiées.



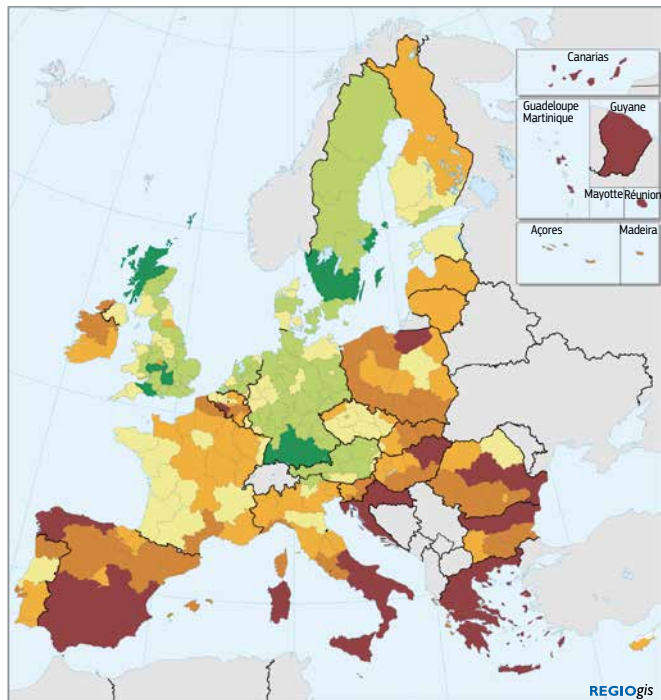
► PIB PAR HABITANT (SPA), 2011

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) PAR HABITANT EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT (SPA) EST LA VALEUR TOTALE DES BIENS ET SERVICES PRODUITS PAR HABITANT.

Index UE-28 = 100

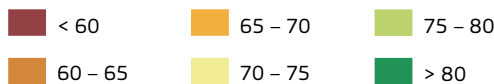


Source: Eurostat



► TAUX D'EMPLOI (20 À 64 ANS), 2013

% DE LA POPULATION ÂGÉE DE 20 À 64 ANS



Remarque: UE-28 = 68,3

Le taux d'emploi visé par la stratégie Europe 2020 est 75 %.

Source: Eurostat

Résultats de la période 2007-2013

Néanmoins, au cours de la période 2007-2013, la politique de cohésion a contribué de manière substantielle à la croissance et à l'emploi. Si l'on en croit les chiffres les plus récents, elle a permis de créer près de 600 000 emplois et d'apporter une aide à environ 80 000 jeunes entreprises. Elle a investi dans la construction de 25 800 km de routes et de 2 700 km de lignes ferroviaires. Elle a aidé 5,7 millions de personnes à trouver un emploi et 8,6 millions à acquérir des qualifications.

Selon les estimations, les investissements réalisés dans le cadre de la politique de cohésion se sont traduits par une augmentation moyenne du PIB annuel de 2,1% en Lettonie, 1,8% en Lituanie et 1,7% en Pologne. Toujours selon ces estimations, la politique a permis de relever le taux d'emploi de 1% par an en Pologne, 0,6% en Hongrie et 0,4% en Lituanie et Slovaquie.

Elle a généré un effet à plus long terme sur le potentiel de développement de ces économies. En Lituanie et en Pologne, d'ici 2020, le PIB devrait dépasser de 4% le niveau qu'il atteindrait sans les investissements en question, et de 5% en Lettonie.

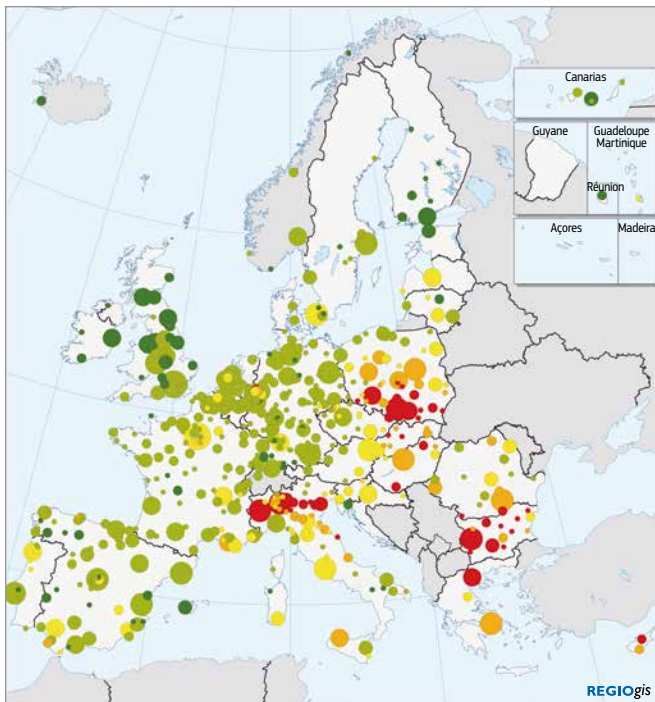
Maintien de l'investissement public

La politique de cohésion a amorti la chute vertigineuse de l'investissement public en Europe. Elle a joué un rôle non négligeable dans le maintien des dépenses publiques dans des domaines cruciaux tels que la recherche et le développement, l'aide aux PME, l'énergie durable, le développement des ressources humaines et l'inclusion sociale.

Dans la majorité des États membres, le déficit des budgets publics s'est fortement creusé durant la crise et les niveaux de dette publique ont considérablement augmenté, dépassant largement 100% du PIB dans certains cas. La dégradation des finances publiques a entraîné des restrictions budgétaires draconiennes (consolidation fiscale), et de nombreux gouvernements ont fortement réduit les investissements publics.

L'investissement public dans l'UE a diminué, en moyenne, de 20% en termes réels entre 2008 et 2013, et de plus de 60% en Espagne, en Grèce et en Irlande. Dans les pays de l'UE-12 (1), où les subventions de la politique de cohésion sont particulièrement importantes, il a chuté de 32%.

(1) Les pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 et 2007.



▶ CONCENTRATION DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (PARTICULES – PM₁₀), 2011

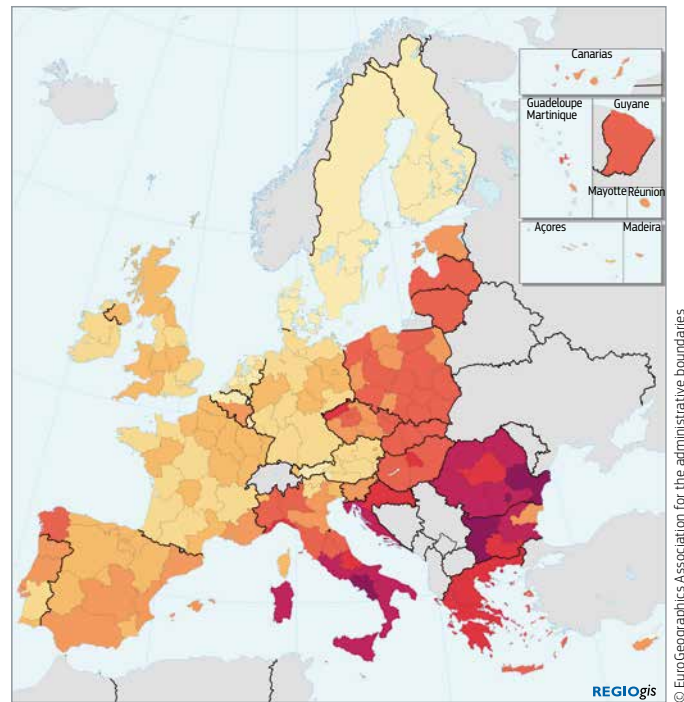
CONCENTRATION JOURNALIÈRE MOYENNE (µg/m³)

- < 21
- 21 – 31
- 31 – 44
- 44 – 67
- > 67

POPULATION URBAINE

- < 100 000
- 100 001 – 250 000
- 250 001 – 500 000
- 500 001 – 1 000 000
- 1 000 001 – 5 000 000
- > 5 000 000

Remarque: moyenne enregistrée par les stations de mesure à l'intérieur des villes.
Source: AEE, Commission européenne



▶ INDICE EUROPÉEN DE LA QUALITÉ DE L'ADMINISTRATION, 2013

ÉCART TYPE, DE MAUVAISE QUALITÉ (NÉGATIF) À EXCELLENTE QUALITÉ (POSITIF)

- | | | |
|-----------------|-----------------|---------------|
| ■ < -1,75 | ■ -0,75 – -0,25 | ■ 0,75 – 1,25 |
| ■ -1,75 – -1,25 | ■ -0,25 – 0,25 | ■ < 1,25 |
| ■ -1,25 – -0,75 | ■ 0,25 – 0,75 | |

Source: ANTICORRP, à partir de statistiques de la Banque mondiale et d'une enquête sur la qualité de l'administration à l'échelon régional, Charron, N. *et al.* (2014)

De plus, étant donné qu'au sein de l'UE, près des deux tiers des investissements publics émanent des gouvernements locaux et régionaux, ceux-ci ont subi de plein fouet les effets des restrictions.

Face à ces restrictions, la politique de cohésion est de plus en plus sollicitée pour financer des investissements porteurs de croissance. Entre 2010 et 2012, l'aide de la politique de cohésion représentait 21 % des investissements publics de toute l'UE. Elle représentait 57 % dans l'ensemble des pays relevant du fonds de cohésion et plus de 75 % en Bulgarie, Hongrie, Lituanie et Slovaquie. Sans ces interventions, les investissements publics dans les États membres moins développés auraient diminué plus encore.

Soutien à l'emploi et aide aux entreprises

Il est évident que les subventions de la politique de cohésion ont livré des résultats concrets dans de nombreux domaines importants. À la fin de 2012, elles avaient soutenu plus de 60 000 projets de recherche et de développement et plus de 21 500 projets de coopération entre des entreprises et des centres de recherche.

Entre 2007 et 2012, la politique a aidé environ 68 millions de personnes à participer à des programmes en faveur de l'emploi, dont 35 millions de femmes, 21 millions de jeunes, 22 millions de chômeurs et près de 27 millions de personnes présentant un faible niveau d'instruction (diplôme d'enseignement secondaire ou inférieur). Elle a aussi aidé 5,7 millions de personnes à trouver un emploi et près de 8,6 millions à acquérir des qualifications.

De plus, grâce aux fonds, plus de 5 millions de personnes supplémentaires ont pu accéder au haut débit, 3,3 millions ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable et 5,5 millions ont été reliés au réseau principal d'évacuation des eaux et à des stations de traitement et d'épuration des eaux. Les programmes de la période 2007-2013 devraient encore livrer de bons résultats au cours des prochains mois, jusqu'à fin 2015.

Creusement des disparités

Malgré des résultats et tendances positifs, les disparités entre les régions, très diversifiées, demeurent béantes. Au cours des cinq dernières années, les écarts régionaux en matière



► Le sixième forum sur la cohésion a eu lieu à Bruxelles en septembre. Son thème: l'investissement dans l'emploi et dans la croissance par le biais du développement et de la bonne gouvernance dans les régions et les villes de l'UE.

d'emploi et de chômage se sont creusées tandis que les écarts concernant le PIB par habitant ont cessé de se réduire. Cette évolution montre que les progrès sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés par la stratégie Europe 2020 en matière d'emploi et de pauvreté, et qu'un sérieux coup de collier s'impose au cours des prochaines années si l'on veut atteindre ces objectifs en dépit de contraintes budgétaires très lourdes.

Impact de la crise économique

Les effets de la crise économique se sont d'abord fait sentir dans la construction et le secteur manufacturier, où le taux d'emploi a accusé une forte baisse suite à l'éclatement de la bulle immobilière dans certains États membres et, pour ce qui concerne le secteur manufacturier, en raison d'un tassement de la demande à l'échelle mondiale.

Ces derniers temps, les marchés mondiaux se sont développés et les exportations ont augmenté, entraînant une légère croissance du secteur manufacturier. Cette embellie est particulièrement importante pour de nombreux États membres d'Europe centrale et orientale, où le secteur manufacturier représente une plus grande partie de l'emploi et de la valeur ajoutée.

L'impact territorial de la crise est mitigé. Dans la majeure partie de l'UE, les régions métropolitaines ont été plus sujettes aux fluctuations extrêmes que les régions rurales, dans l'ensemble plus résilientes.

« Le rapport publié aujourd'hui montre clairement que la politique de cohésion est devenue un outil moderne et flexible, qui permet de cibler les divers problèmes auxquels les Européens sont confrontés. Cette politique constitue l'organe d'investissement de l'Europe: elle est réactive en temps de crise mais elle comporte une dimension stratégique en ce qu'elle stimule la croissance et crée les emplois dont nous avons tant besoin. En effet, l'époque des subventions considérables consacrées au réseau routier et à la construction de ponts est pour ainsi dire révolue, maintenant que de nombreux États membres rattrapent leur retard dans le domaine des infrastructures. Les investissements centrés sur l'innovation et la croissance verte créeront des emplois de qualité et durables et revigoreront la compétitivité de nos régions. »

JOHANNES HAHN – COMMISSAIRE EUROPÉEN
EN CHARGE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Dans l'UE-15⁽²⁾, les régions métropolitaines de taille intermédiaire ont affiché des performances moyennes tandis que, dans l'UE-13⁽³⁾, leurs performances ont été supérieures à celles des autres régions. Entre 2008 et 2011, le PIB des régions rurales de l'UE-15 a enregistré une contraction moins marquée que celui des autres régions grâce à une plus forte croissance de la productivité. De la même manière, le taux de croissance de la productivité plus élevé dans l'UE-13 a eu pour effet de réduire l'écart de croissance avec les autres régions.

Maintien de l'investissement dans la recherche et le développement

Durant la crise économique, les investissements dans la recherche et le développement n'ont pas diminué par rapport au PIB et semblent même augmenter légèrement depuis un ou deux ans – pas suffisamment toutefois pour atteindre l'objectif de 3% fixé pour 2020. L'innovation reste cependant très concentrée du point de vue géographique, et rien n'indique qu'elle pourrait s'étendre aux régions à la traîne dans ce domaine.

Les investissements dans les transports et les infrastructures numériques ont comblé en partie les lacunes de ces réseaux dans de nombreuses zones rurales et régions moins

(2) Les États déjà membres avant 2004.

(3) L'UE-12 plus la Croatie.

développées. L'accès à l'Internet par les technologies de nouvelle génération représente toutefois un nouveau défi pour les zones rurales où cette technologie est presque inexistante.

Dans l'ensemble de l'UE, la crise économique a entraîné une forte diminution des échanges commerciaux et des investissements étrangers directs, qui sont une importante source de croissance pour les États membres moins développés. Heureusement, les exportations de l'UE-13 vers les autres pays membres se sont redressées et leur part dans le PIB est désormais plus élevée qu'avant la crise. L'investissement direct étranger a, lui aussi, repris.

La crise a réduit à néant la moitié des gains engrangés dans le domaine de l'emploi entre 2000 et le début de la récession, notamment dans les États membres du sud. Par conséquent, dans les régions en transition et les régions moins développées, les taux d'emploi se situent environ 10% en-deçà de l'objectif national, contre seulement 3% dans les régions développées. La hausse du chômage a aussi été plus marquée dans ces régions, atteignant en moyenne 5% entre 2008 et 2013 contre 3% dans les régions plus développées.

Pauvreté et exclusion sociale

L'augmentation du risque de pauvreté et d'exclusion sociale est une autre conséquence de la crise économique. Entre 2009 et 2012, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté a augmenté de 9 millions, une hausse particulièrement sensible en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie. Dans les États membres moins développés, le risque de pauvreté est généralement beaucoup plus faible dans les villes que dans le reste du pays alors que les pays plus développés connaissent la situation contraire.

La crise a eu un impact mitigé sur l'environnement. Le ralentissement de l'activité économique et la baisse des revenus ont contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais l'efficacité énergétique n'a pas connu d'amélioration notable, de sorte que cette réduction risque de s'inverser lorsque la demande reprendra. Il sera donc nécessaire d'investir davantage pour atteindre les objectifs de 2020.

Impact urbain

Bien que les villes soient généralement des moteurs d'innovation et de croissance, elles ont plus souffert de la crise que les autres régions en termes de pertes d'emploi. En outre, dans de nombreux États membres, les citoyens sont plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

La dimension urbaine de la croissance durable est très contrastée. D'une part, la qualité de l'air est médiocre dans de nombreuses villes, aggravée par les encombrements de la circulation; les villes sont aussi plus sensibles aux vagues

de chaleur en raison de l'effet d'îlot thermique, ainsi qu'aux inondations du fait de leur proximité (dans de nombreux cas) avec les cours d'eau et la mer.

D'autre part, les villes offrent des avantages certains en termes d'éco-efficacité puisque la proximité des différents lieux réduit la nécessité d'effectuer de longs déplacements. Le réseau de transports publics y est aussi plus développé, ce qui permet de se déplacer en consommant moins d'énergie, et les habitants des villes utilisent en moyenne moins d'énergie pour chauffer leur habitation.

Gouvernance

S'il est vrai que les pays du nord de l'Europe se classent parmi les bons élèves sur le plan de la gouvernance et des facilités offertes aux entreprises, dans un trop grand nombre d'États membres, le niveau d'exigence dans les pouvoirs publics est perçu comme faible et la corruption très répandue. Selon une nouvelle étude, la facilité de la pratique des affaires et la qualité des institutions peut aussi varier au sein d'un même pays. Ce phénomène courant signifie que des interventions plus ciblées seront peut-être nécessaires pour remettre à niveau les régions à la traîne. Ces recherches indiquent également que les problèmes de gouvernance peuvent entraver le développement social et économique et limiter l'impact des investissements consentis dans le cadre de la politique de cohésion.

Alignement sur la stratégie Europe 2020

Le précédent rapport sur la cohésion, publié en 2010, insistait sur la nécessité de mettre les investissements davantage au diapason de la stratégie Europe 2020, grâce à l'application de conditions préalables plus strictes et à une plus grande traçabilité des résultats. La réforme de la politique de cohésion 2014-2020, désormais fortement axée sur une approche stratégique, s'est appuyée sur ces recommandations. Les nouvelles règles et les conditions préalables de financement garantissent la mise en place d'un cadre réglementaire et macro-économique adéquat, de manière à ce que les retombées de cette politique soient encore plus grandes.

Le 6^e rapport montre que si la récente crise économique a élargi les disparités régionales sur le plan de la croissance, les statistiques et prévisions nationales indiquent un renversement de cette tendance, grâce à la mise en œuvre d'investissements plus ciblés dans le cadre de la politique de cohésion.

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/cohesion_report

▶ DONNÉES OUVERTES ET POLITIQUE DE COHÉSION

ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET AMÉLIORER LES PERFORMANCES

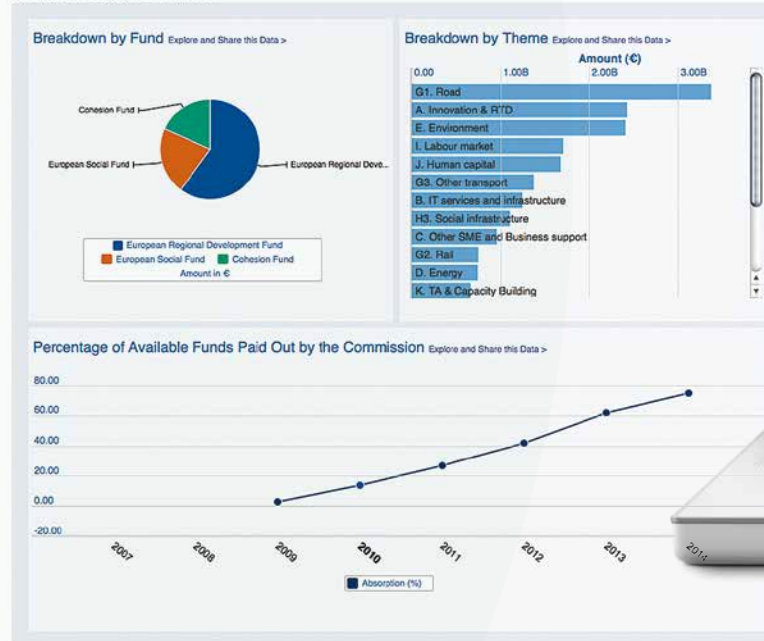
Que sont les données ouvertes? Dans tous les pays du monde, les pouvoirs publics produisent et collectent des quantités de données considérables. À titre d'exemples, citons les statistiques officielles, les informations budgétaires, les archives parlementaires, les données géographiques, les lois et les données relatives aux différentes politiques. Ces dernières années, de nombreux organismes publics ont pris des initiatives en vue d'ouvrir au public les données qu'ils détiennent dans un souci de transparence et de responsabilisation, et pour générer de nouveaux types d'activités économiques.

La politique de cohésion de l'UE et les données ouvertes

Les dispositions relatives à l'information et à la communication pour la période de financement 2014-2020 prévoient notamment l'obligation pour les autorités de gestion de publier des informations détaillées sur les bénéficiaires des subventions dans des formats ouverts et accessibles (1).

Par ailleurs, la réorientation sur les résultats de la politique de cohésion réformée et le cadre de performance pour les nouveaux programmes opérationnels reposent en grande partie sur la collecte et la publication de données concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs convenus.

Available Budget 2007-2013



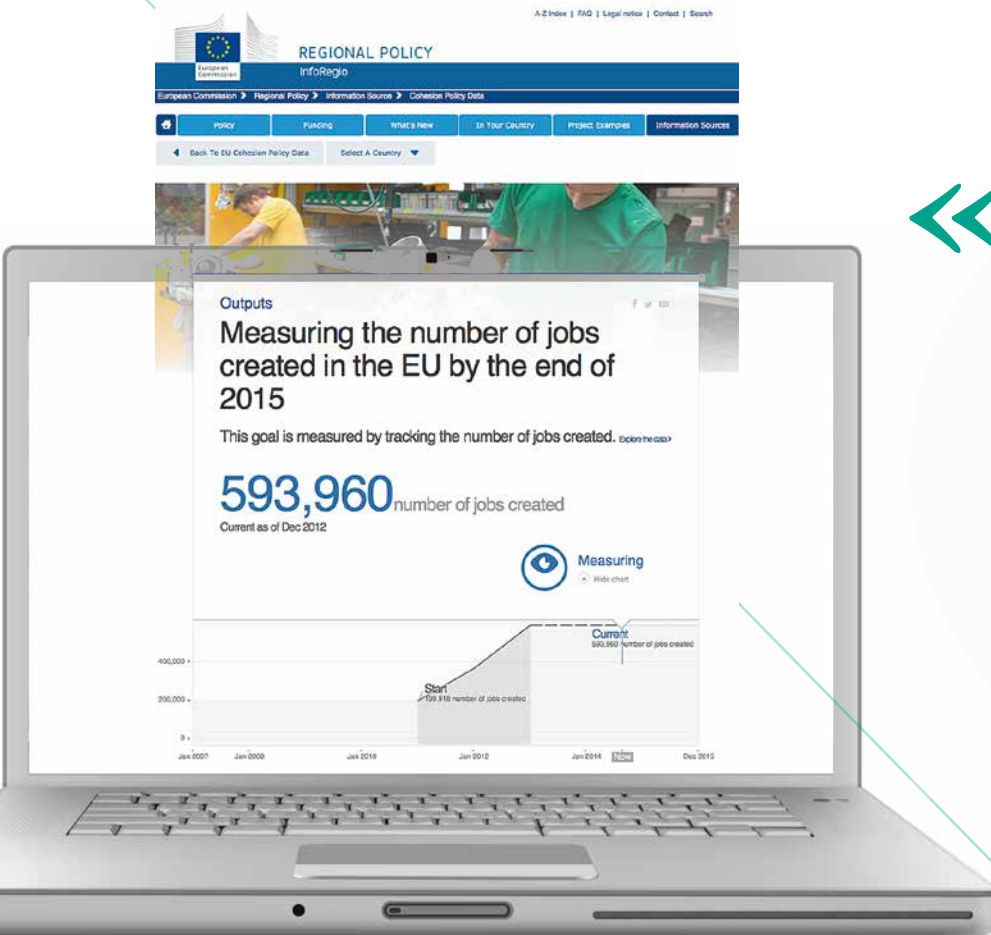
La nouvelle plateforme de données ouvertes sur la politique de cohésion de l'UE

En juillet 2014, la Commission européenne a lancé une nouvelle plateforme de données ouvertes qui offre une nouvelle perspective sur les performances de la politique de cohésion.

Elle fournit des informations sur les résultats obtenus dans chaque État membre à partir des rapports soumis à la Commission par les autorités nationales. Elle montre comment l'argent est distribué entre les pays, les catégories de régions, les différents fonds et la répartition par objectif thématique. La plateforme propose plusieurs cartes interactives accompagnées de données sur le contexte socioéconomique et les enjeux spécifiques des régions européennes, qui reprennent les chiffres du *Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission* (voir l'article en page 8).

L'objectif de la plateforme de données ouvertes sur la politique de cohésion de l'UE est de proposer une expérience interactive et de favoriser la participation. Les utilisateurs peuvent explorer les données à l'aide de toutes sortes de cartes et de tableaux, créer leurs propres paramètres de visualisation, télécharger des séries de données sous

(1) Article 115(2) du règlement (UE) n° 1303/2013, le règlement portant dispositions communes.



« Notre réforme... nous permettra de compiler les résultats au niveau européen. Nous disposerons ainsi des informations nécessaires pour expliquer de façon claire et convaincante les bienfaits de la politique de cohésion. »

JOHANNES HAHN – COMMISSAIRE EUROPÉEN EN CHARGE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

différents formats, commenter des données publiées sur la plateforme, en discuter et donner leur avis. Ils peuvent aussi partager les données via les médias sociaux et insérer les graphiques et tableaux dans leurs propres blogs ou sites web. La plateforme offre aussi aux utilisateurs la possibilité de s'abonner aux mises à jour lorsque de nouvelles données sont enregistrées sur le site.

Et ensuite?

La plateforme de données ouvertes sur la politique de cohésion cherche à susciter le débat sur les performances des programmes opérationnels.

Elle a été présentée lors du sixième forum sur la cohésion qui s'est tenu à Bruxelles les 8 et 9 septembre, une occasion unique pour les responsables politiques et les parties prenantes de discuter de l'incidence du financement de la politique de cohésion sur les perspectives économiques et la qualité de vie des citoyens européens. L'édition 2014 des OPEN DAYS, la semaine européenne des régions et des villes, mettra aussi l'accent sur les statistiques régionales, notamment par le biais d'un atelier spécifiquement consacré à la politique de cohésion et aux données ouvertes. Cet atelier s'intéressera aussi à la façon dont les régions et les villes utilisent les données

ouvertes pour améliorer la prestation de services au niveau local et pour encourager les citoyens à participer à l'élaboration des politiques.

De nouveaux chiffres concernant les résultats consignés par les États membres dans l'édition 2013 de leurs rapports annuels de mise en œuvre seront communiqués via la plateforme de données ouvertes sur la politique de cohésion à l'automne 2014. La Commission utilisera également cet outil pour publier des données relatives au processus de programmation 2014-2020 (répartition des fonds, objectifs et indicateurs, etc.) lorsque les nouveaux programmes opérationnels auront été approuvés.

Vérifiez régulièrement cette page, et n'hésitez pas à utiliser les fonctions interactives de la plateforme pour partager, commenter et donner votre avis!

► POUR EN SAVOIR PLUS
<https://cohesiondata.ec.europa.eu/>

▶ ACCORD DE PARTENARIAT GREC: PRIORITÉ À L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR ÉTAYER LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE ET ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ



L'accord de partenariat de la Grèce concernant les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) a été approuvé par la Commission le 23 mai 2014, après ceux du Danemark et de l'Allemagne. Panorama a rencontré George Yannoussis, secrétaire général pour les investissements publics et les Fonds ESI au ministère du développement et de la compétitivité à Athènes depuis août 2012. Les procédures liées à la préparation et à la présentation du projet d'accord de partenariat ont été coordonnées par M. Yannoussis, sous la direction de l'ancien ministre du développement, M. Hatzidakis.

▶ **Quand la Grèce a-t-elle commencé à préparer son accord de partenariat (AP)? Comment le processus de préparation a-t-il été organisé, et quels étaient les points forts et points faibles du système?**

Le ministère du développement et de la compétitivité, et plus particulièrement le secrétariat général pour les investissements publics-NSRF (GSPI-NSRF) qui est l'autorité chargée de coordonner la préparation du nouvel accord, a engagé et coordonné le processus de consultation en coopération avec les décideurs nationaux et régionaux et les partenaires et acteurs concernés dans leurs régions et domaines respectifs.

Le ministère a envoyé des circulaires (avril 2012, mars 2013) afin de coordonner le processus de consultation et d'élaboration de l'AP. Les organismes compétents et tous les acteurs concernés aux niveaux national, sectoriel et régional, ont examiné et arrêté les principales propositions stratégiques pour le développement du pays durant la nouvelle période de programmation. Différents événements ont été organisés dans ce cadre: une conférence nationale sur le développement, 13 conférences régionales et des ateliers sur les stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) dans chaque région. D'autres ministères compétents ont, eux aussi, organisé leurs propres conférences sur le développement.

Au cours d'une période de consultation qui s'est avérée aussi intense que productive, les travaux ont principalement porté sur l'identification des besoins en matière de développement au niveau sectoriel/régional, l'analyse des priorités thématiques, les défis territoriaux et l'application des principes horizontaux. Parallèlement au processus de consultation, des rapports d'expertise ont été distribués et utilisés le cas échéant.

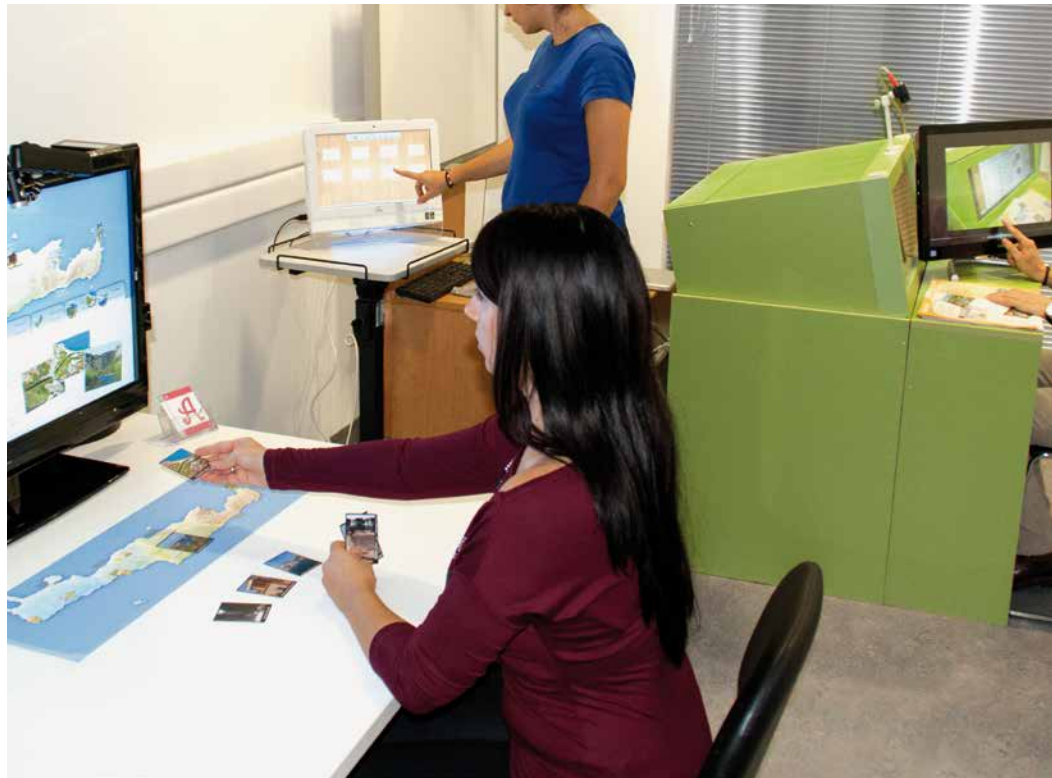
▶ **Dans quelle mesure l'AP grec est-il le fruit d'un partenariat entre les principaux acteurs concernés (ministères, régions, villes, entreprises, universitaires, ONG, etc.)?**

Outre les ministères, les régions et les municipalités, de nombreux organismes, entités et organisations ont participé à la consultation. Par ailleurs, n'oublions pas que ce processus a été mené en parallèle par les ministères et régions compétents, auprès d'acteurs beaucoup plus nombreux et variés,

▶ Réhabilitation du front de mer de Thessalonique, la deuxième ville de Grèce.



▶ La Fondation pour la recherche et la technologie – Hellas (FORTH), située à Heraklion, est l'un des plus grands centres de recherche en Grèce.



notamment des entités placées sous la supervision de ministères et de régions, des ONG, des organisations locales pour le développement, des agences environnementales, des partenaires sociaux, des établissements éducatifs, des représentants du milieu des entreprises, des associations, des organismes de recherche, etc.

La consultation à ce niveau (menée notamment par le biais de questionnaires, de sites d'information et de consultation spécifiques, de réunions de consultation et de groupes thématiques, de groupes de travail sur la planification des nouveaux PO, de journées d'information, etc.) a débouché sur les propositions qui ont été soumises au ministère du développement et de la compétitivité au nom des ministères et des régions, conformément aux instructions communiquées par les circulaires ministérielles.

Nous considérons la consultation comme un processus permanent et continu, qui devrait aussi livrer de très bons résultats pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des nouveaux programmes opérationnels.

▶ Quel jugement portez-vous sur le rôle des services de la Commission tout au long des négociations avec votre pays?

La Commission a déployé ses services pour nous aider à faire face aux difficultés et à la complexité inhérentes à la préparation d'un accord de partenariat. Le document de synthèse publié en novembre 2013 nous a donné l'idée d'organiser les priorités en groupes d'objectifs cohérents et en grandes lignes d'action. L'aide fournie par les services et les experts de la

Commission pour intégrer les principes et la méthodologie de la «spécialisation intelligente» et de la «découverte entrepreneuriale» aux échelons national et régional nous a été très précieuse, et nous continuons d'en bénéficier. Les remarques et commentaires des services de la Commission concernant les versions non officielles de l'AP ont aussi été utiles. Enfin, les 24 heures de négociations qui ont eu lieu entre les autorités nationales et le personnel compétent de la DG de la politique urbaine et régionale durant la dernière semaine avant l'approbation officielle de l'accord de partenariat ont montré qu'il existait une volonté mutuelle de parvenir à un texte acceptable par les deux parties et compatible avec leurs stratégies respectives.

En revanche, nous ne pouvons pas ignorer les dysfonctionnements liés à la complexité des règlements des Fonds ESI, des règlements relatifs aux aides d'État, des «modèles» à utiliser pour présenter les projets d'AP ou de PO et des autres règles et directives de la Commission.

▶ Dans quelle mesure l'élaboration de l'accord de partenariat et des programmes opérationnels a-t-elle été un exercice conjoint?

L'accord de partenariat a été préparé par l'Unité spéciale pour la planification stratégique et l'évaluation des programmes de développement, sous la direction du secrétaire général et du ministre, avec l'aide de plusieurs experts et conseillers externes du cabinet du ministre. Les programmes opérationnels sont préparés par les autorités de gestion: les sept PO nationaux sont confiés aux autorités de gestion des ministères compétents, selon le domaine d'intervention

▶ 27 projets de recherche et d'innovation ont été financés au titre de l'initiative «Nouvelles connaissances» dans les domaines suivants: technologies de l'information et de la communication, agriculture, pêche, élevage de bétail, biotechnologie alimentaire, environnement, énergie, ressources en eau, transport, santé et patrimoine culturel.



de chaque programme; les 13 PO régionaux sont confiés aux autorités de gestion des régions correspondantes. La préparation des PO a commencé en même temps que celle de l'AP, mais s'est accélérée après que les grandes lignes et les priorités ont été clarifiées. Le dialogue entre les autorités de planification centrales et régionales est permanent. De son côté, la Commission participe à des discussions sur des thèmes spécifiques comme la RIS3, la politique sociale et les travaux se rapportant à l'environnement.

▶ Que reprenez-vous de ce travail de coordination minutieux autour de la création des quatre Fonds? Comment avez-vous réussi à mettre en œuvre une méthode de travail cohérente?

La combinaison de ressources financières provenant de différents fonds est cruciale pour les projets de développement. Par exemple, il serait intéressant de combiner l'investissement (FEDER) et la formation (FSE) pour soutenir les projets d'innovation et de diversification des entreprises. Dans le cas des entreprises du secteur agroalimentaire, il est indispensable d'associer les ressources du FEDER et du FEADER. Or, d'après le règlement et le «modèle», ces combinaisons ne doivent être utilisées que dans des cas exceptionnels dûment justifiés. Les «conflits de compétence» sont aussi vifs que par le passé. En outre, pour des raisons d'efficacité administrative, les services de la Commission et des organes décisionnels nationaux compétents préfèrent que chaque source de financement cible des projets différents. Dans la pratique, les autorités s'abstiennent de ces associations pour des raisons de gestion.

Outre ces pratiques, la Commission recommande de combiner les ressources du FEDER avec celles des programmes Horizon 2020 et COSME. Nous ne pensons pas qu'un tel projet, s'il voit le jour, puisse fonctionner. L'intégration plus poussée des procédures au niveau européen doit être mûrement réfléchie.

▶ Dans quelle mesure la politique de cohésion peut-elle contribuer au développement économique de la Grèce?

L'économie grecque, plongée dans une crise financière depuis 2008, a été contrainte à une réduction drastique des dépenses publiques, y compris les investissements. La quasi-totalité des fonds publics qui seront investis durant cette période et dans les prochaines années sont d'origine européenne. Les financements privés, relativement faibles par rapport à la moyenne européenne avant la crise, ont eux aussi chuté à des niveaux inacceptables. Les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont donc aujourd'hui d'une importance cruciale pour la création de richesse en Grèce.

Le défi est multiple: alors que, par le passé, les subventions des Fonds structurels ont fortement contribué à l'accroissement de la demande, durant la nouvelle période, ils seront plutôt centrés sur l'offre, y compris la croissance des exportations. La réalisation de cet objectif passe inévitablement par une restructuration de l'économie, et les Fonds ESI devraient contribuer à cet effort. Par ailleurs, d'après les experts internationaux, pour que le revenu par habitant en 2020 atteigne le niveau de 2008, le total de l'investissement

LA POLITIQUE DE COHÉSION EN FAVEUR DE LA GRÈCE: LES CHIFFRES

Dotation financière globale à la Grèce au titre de la politique de cohésion et d'autres Fonds ESI pour la période de programmation 2014-2020

► EUR (prix courants)

FEDER	► 8 165 716 613 €
FSE	► 3 690 994 020 €
Fonds de cohésion	► 3 247 019 502 €
Fonds de cohésion transféré vers le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF)	► 580 038 571 €
Coopération territoriale européenne	► 231 634 557 €
Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)	► 171 517 029 €
Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	► 280 972 531 €
FEADER	► 4 223 960 793 €
FEAMP	► 388 777 914 €
TOTAL	► 20 980 631 530 €

en Grèce devra représenter jusqu'à six fois le volume des Fonds ESI (voir tableau). En d'autres termes, les Fonds ESI doivent jouer le rôle de catalyseurs de l'investissement privé. Cela signifie également qu'il faudra attendre une nette amélioration du climat des affaires avant de pouvoir utiliser les ressources des Fonds structurels.

► Quels résultats la Grèce peut-elle espérer au terme de cette période de sept ans?

Les résultats escomptés sont précisés dans l'AP qui a été approuvé et seront décrits plus en détail dans les indicateurs de résultats des PO. Ils peuvent se résumer en quelques mots: **premièrement**, combattre la pauvreté engendrée par la crise (essentiellement le FSE pour le recyclage, l'entrepreneuriat social, etc.) et jeter les bases d'investissements sains et productifs dans les secteurs qui ont un impact significatif sur le PIB et l'emploi (agroalimentaire, tourisme, énergies renouvelables).

Deuxièmement, soutenir les initiatives privées dans les secteurs clés de l'économie tout en préparant des interventions dans les secteurs à forte croissance axés sur l'innovation et la connaissance.

Troisièmement, accorder la priorité à l'aide aux entreprises innovantes orientées vers l'exportation (cosmétiques et produits pharmaceutiques génériques, TIC, recherche contractuelle). La spécialisation dans la promotion de l'innovation doit être assortie d'un soutien aux initiatives entrepreneuriales ascendantes, celles qui émanent d'innovateurs

locaux et d'investisseurs internationaux. S'agissant du cadre réglementaire relatif aux aides d'État, le GSPI-NSRF étudie actuellement quels sont les instruments financiers les plus appropriés pour les investisseurs en fonction de leur situation.

► Dans quelle mesure avez-vous été en contact avec d'autres États membres qui rédigeaient, comme vous, leur propre accord de partenariat?

La Grèce a occupé la présidence de l'Union européenne durant le premier semestre de 2014. Elle a pu, dans ce contexte, échanger des informations générales avec d'autres États membres. Toutefois, les contraintes de temps et les spécificités de l'économie nationale n'ont pas permis de consultations approfondies avec d'autres pays sur des questions spécifiques. La Commission, soucieuse de contribuer à l'élaboration de l'AP, nous a fourni des informations sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays, notamment concernant les tableaux de «conditionnalité».

► Quels enseignements avez-vous tirés de cette expérience et que feriez-vous différemment aujourd'hui compte tenu de ce que vous avez appris?

La planification d'une nouvelle période doit être un processus continu incluant de véritables évaluations en tous genres. Elle ne doit pas être concentrée sur un ou deux ans après la fin de la période de programmation. Les méthodes d'évaluation doivent être revues et les évaluateurs doivent apprendre les techniques modernes telles que l'évaluation comparative, les évaluations contrefactuelles, les modèles économétriques, etc. Les fonctionnaires qui préparent les mandats pour ces études et qui sont chargés d'en exploiter les résultats et d'en appliquer les recommandations doivent être formés à l'utilisation de ces méthodes et techniques.

Par ailleurs, d'autres services et organismes de recherche (observatoires) doivent collecter des informations et des données quantitatives sur l'évolution de la concurrence mondiale dans les secteurs d'intérêt national ou régional afin d'aider les PME à prendre des décisions éclairées. Le dialogue entre les parties prenantes, les experts et les fonctionnaires compétents doit être permanent et fondé sur des données chiffrées relatives à des performances passées et à des tendances ou discontinuités futures. Il est essentiel, lors de la définition des objectifs, de trouver un équilibre entre flexibilité et précision. Mais pour cela, il faut mettre l'accent sur le suivi des projets plutôt que sur le suivi financier.

► POUR EN SAVOIR PLUS
www.ggea.gr/index_en.htm



▶ DES INVESTISSEMENTS INTELLIGENTS AU SERVICE D'UNE CROISSANCE COMMUNE

OPEN DAYS 2014 – LA 12^e SEMAINE EUROPÉENNE DES RÉGIONS ET DES VILLES

L'édition 2014 des OPEN DAYS, le forum annuel organisé conjointement par la direction générale de la politique régionale et urbaine et le Comité des régions, se tiendra à Bruxelles du 6 au 9 octobre. Son slogan, «**Growing together – Smart investment for people**», invoque des investissements intelligents au service d'une croissance commune.

Alors que l'Europe s'efforce de relancer l'économie au travers de l'investissement dans le cadre de la politique de cohésion et que les États membres s'attellent à l'élaboration d'accords de partenariat et de programmes opérationnels, les OPEN DAYS 2014 serviront de forum de discussion pour débattre de différents thèmes.

Principaux thèmes

Les OPEN DAYS 2014 s'articuleront autour de trois grands thèmes.

Le thème de la «**mise en relation des stratégies régionales**» couvre les nombreux facteurs dont dépend le redressement économique des régions d'Europe, notamment: la spécialisation intelligente, la stratégie numérique, l'aide aux PME, l'économie sobre en carbone, la formation et l'inclusion sociale, la promotion de l'innovation, la modernisation, l'inclusion sociale et le développement urbain..

Le thème du «**renforcement des capacités**» attire l'attention sur les échanges de bonnes pratiques et d'instruments dans la gestion des programmes, notamment l'ingénierie financière, les procédures de passation des marchés publics, l'évaluation des performances et de l'impact.

Dans le domaine de la «**coopération territoriale**», une attention particulière est accordée à la nouvelle génération de programmes paneuropéens: INTERREG, URBACT, ESPON, INTERACT, ainsi qu'aux efforts de coopération internationale.

Des intervenants de haut niveau

Plusieurs conférenciers de haut niveau prendront la parole lors de la session inaugurale du 6 octobre, parmi lesquels Johannes Hahn, commissaire européen en charge de la politique régionale, et Michel Lebrun, président du Comité des régions. Martin Schulz, président du Parlement européen, et Graziano Delrio, adjoint du Premier ministre italien, au nom de la Présidence du Conseil de l'UE, devraient également participer.

Cette session est consacrée à l'analyse des enjeux et perspectives associés au lancement d'un nouveau cycle de la politique de cohésion. Angel Gurría, secrétaire générale de l'OCDE et conférencière invitée, présentera deux publications phare: *The Regional Outlook*, dont le lancement s'effectuera à cette occasion, et un rapport sur le *bien-être régional*.

Réunion REGI-COTER

La session inaugurale est suivie d'une réunion de la commission du développement régional du Parlement européen (REGI) et de la commission de la cohésion territoriale du Comité des régions (COTER). Cette réunion est l'occasion de discuter de l'assimilation de la politique de cohésion 2014-2020 et de ses nouveaux instruments, notamment l'investissement territorial intégré (ITI) et le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD). Le débat sera particulièrement axé sur une question clé: comment s'assurer que les autorités locales et régionales disposent des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les nouveaux Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI)?

Suivront, durant les trois jours suivants, quelque 100 séances de travail sous forme d'«ateliers», pour l'échange de bonnes pratiques et de formations entre les praticiens, ou de «débat» réunissant des groupes d'experts autour d'un thème spécifique.

Programme universitaire

Le programme universitaire OPEN DAYS, qui connaît un grand succès, présente de nouvelles études sur le développement régional et le développement urbain. Il permettra aux universitaires, aux professionnels du secteur, aux responsables de l'UE et à tous les autres participants intéressés d'échanger leurs points de vue et d'expérimenter de nouveaux concepts académiques dans le domaine des politiques régionales et urbaines.

Ce format facilite la création de réseaux entre étudiants, universitaires, institutions européennes et partenaires régionaux, et contribue à une meilleure sensibilisation en intéressant les étudiants et les jeunes chercheurs à la politique européenne de cohésion.

Huit ateliers ont été organisés, avec la collaboration de spécialistes et chercheurs universitaires issus de différents pays européens, triés sur le volet et renommés dans le domaine de la politique de cohésion de l'UE et des politiques apparentées.

Master class

Cette année encore, l'université OPEN DAYS propose une Master Class à l'intention des doctorants et des jeunes chercheurs dans le domaine de la politique régionale et urbaine. L'objectif de ce cours, organisé par la direction générale de la politique régionale et urbaine et le Comité des régions, en partenariat avec la Regional Studies Association, est d'expliquer la politique de cohésion de l'UE et son potentiel de recherche à 30 étudiants et chercheurs sélectionnés provenant de pays membres de l'UE et de pays tiers.

L'Europe dans ma région/ville

Afin de tenter de rapprocher les OPEN DAYS des parties prenantes locales et régionales, divers événements sont organisés à l'échelon local aux quatre coins de l'Europe autour des priorités thématiques des OPEN DAYS 2014, sous le thème «L'Europe dans ma région/ville».

Ces événements, à destination du grand public, des bénéficiaires potentiels de la politique régionale de l'UE, des experts, des universitaires et des médias, peuvent prendre différentes formes: conférences, ateliers, émissions radio/TV ou expositions, par exemple, selon ce qu'auront décidé les organisateurs de la région ou de la ville.

Plus de 300 événements locaux sont prévus dans les différents pays d'Europe entre septembre et novembre et 80 à 90 000 citoyens et experts sont attendus.

Cinéma OPEN DAYS

Une nouveauté sera introduite cette année: le «cinéma OPEN DAYS», qui permettra aux participants de visionner de courts clips vidéo présentant d'excellents projets financés par les fonds ESI ainsi que des bonnes pratiques en matière de développement régional et urbain mises en œuvre à travers l'Europe.

Les OPEN DAYS sont aussi l'occasion de présenter plusieurs rapports, parmi lesquels le *sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission européenne*, l'édition 2014 de l'*Annuaire régional* d'Eurostat et le rapport de l'OCDE sur le *bien-être régional*.



SUIVEZ LES OPEN DAYS EN LIGNE
PLUSIEURS ATELIERS SERONT RETRANSMIS EN DIRECT SUR INTERNET

▶ POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB DES OPEN DAYS
www.opendays.europa.eu



▶ VERS UN AGENDA URBAIN EUROPÉEN

DES MESURES POUR MIEUX INTÉGRER LA DIMENSION URBAINE DANS LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Plus de deux tiers des citoyens de l'UE vivent dans des villes. Ces centres urbains sont concernés par les politiques et initiatives européennes dans des domaines de plus en plus variés, tels que les affaires sociales, la culture, le transport, l'énergie et l'environnement. Soucieuse d'intégrer plus étroitement ces différentes politiques, la Commission s'est lancée dans l'élaboration d'un agenda urbain. Le forum CITIES organisé à Bruxelles en février 2014 a soulevé plusieurs questions à ce sujet. Pourquoi un agenda urbain européen, sous quelle forme et comment?



Pourquoi un agenda urbain?

Quelque 72% de la population de l'UE (près de 360 millions de personnes) vivent dans des villes ou banlieues, et ce pourcentage devrait dépasser 80% d'ici 2050. Ces zones urbaines présentent plusieurs paradoxes: elles favorisent l'expansion économique mais elles affichent aussi les taux de chômage les plus élevés; la densité démographique permet des formes de logement et de transport plus économes en énergie mais elle est aussi source d'encombrements et de pollution. Une approche intégrée est nécessaire pour relever ces défis complexes.

Des progrès ont déjà été réalisés grâce à l'intégration dans la nouvelle politique de cohésion d'une forte dimension urbaine. Plus de la moitié du budget de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 devrait être investie dans des zones urbaines, et quelque 330 millions d'euros seront spécifiquement alloués à des actions urbaines innovantes permettant de relever les défis du développement urbain durable.

Selon les estimations, deux tiers des politiques de l'UE ont des répercussions sur les villes, et il est essentiel que ces approches soient bien coordonnées et soutenues efficacement par les acteurs concernés aux niveaux européen, national, régional et local.

Il est admis que la mise en place d'un agenda urbain pourrait mener à une approche plus concertée du développement urbain (par exemple, en veillant à ce que les différentes politiques comportant une dimension urbaine soient abordées de manière globale et non individuelle). Cet agenda pourrait aussi améliorer la gouvernance multiniveaux et la coopération au-delà des frontières administratives. Par ailleurs, on ne pourra réaliser les objectifs phares de la stratégie Europe 2020 (une croissance intelligente, durable et inclusive) qu'avec la participation active des villes européennes.

La grande majorité des parties prenantes sont tombées d'accord sur la nécessité d'un agenda urbain à l'échelle européenne, parmi elles le Parlement européen, le Comité des régions et le Comité économique et social européen ainsi que des associations urbaines. Il reste à déterminer quelle forme prendra cet agenda.

Quelle forme l'agenda européen doit-il prendre?

Pour certaines parties prenantes, l'agenda urbain européen doit servir de cadre pour orienter les actions, c'est-à-dire apporter de la cohérence aux diverses initiatives et politiques et attribuer des rôles clairement définis aux autorités européennes, nationales, régionales et locales. Il serait aussi utilisé par les villes pour la mise en œuvre de leurs politiques et programmes locaux.

Pour d'autres, il s'agit avant tout d'un instrument destiné à favoriser la participation des villes et de leurs dirigeants politiques à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'UE – «un agenda pour, avec et entre les villes» – en mettant l'accent sur la stratégie Europe 2020.

Il est essentiel que l'agenda ne soit pas perçu comme une tentative de l'UE de passer outre les gouvernements nationaux, mais plutôt comme une volonté de renforcer la dimension urbaine des différentes initiatives de développement urbain à l'échelon des États membres. Les villes d'Europe présentent des potentiels différents et sont confrontées à des défis différents. L'agenda urbain devra tenir compte de ces spécificités et faire en sorte de les valoriser.



▶ Bibliothèque publique à ciel ouvert à Magdebourg, Allemagne.



▶ Un couloir écologique urbain grâce à un projet de réhabilitation de la rivière Batán à Vitoria-Gasteiz, en Espagne.

LA DIMENSION URBAINE DES POLITIQUES EUROPÉENNES

De nombreuses politiques européennes comprennent des initiatives ciblant soit les villes en tant qu'acteurs clés, soit les zones urbaines en tant que bénéficiaires. Il peut s'agir, par exemple, d'actions dans les domaines de l'énergie et du climat (la **Convention des maires**), de mesures en faveur des transports ou de la stratégie numérique (l'**initiative «Villes et communautés intelligentes»**). Il existe également de bons exemples dans les domaines de la culture et de l'environnement. Le **prix de la Capitale verte de l'Europe** lancé par la Commission en 2008 met à l'honneur les villes qui se conforment à des normes environnementales très strictes. Il sert de modèle aux autres villes, promouvant les meilleures pratiques et expériences. Plus de 25 ans après sa création, le programme **«Capitale européenne de la culture»** est l'une des initiatives urbaines les plus connues de l'UE.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS SUR **LA DIMENSION URBAINE DES POLITIQUES EUROPÉENNES**:

http://ec.europa.eu/regional_policy/urban/portal/index_en.cfm?smenu_mapping_id=1

« Qu'il s'agisse de la pollution, de la pauvreté, du chômage ou de l'énergie, l'Europe ne pourra pas relever ces défis ou parvenir à ses objectifs sans résoudre ces problèmes dans les villes européennes. Une politique urbaine de l'UE doit respecter le principe de subsidiarité – mais si nous pouvons améliorer les politiques de l'Union européenne en renforçant la dimension urbaine, nous devrions le faire, de même qu'accorder aux villes d'Europe un rôle plus important en tant que partenaires pour l'UE. »

JOHANNES HAHN – COMMISSAIRE EUROPÉEN EN CHARGE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Comment mettre en œuvre l'agenda urbain de l'UE?

Le forum CITIES 2014 – «Les villes de demain: investir en Europe» – a proposé plusieurs pistes pour la mise en œuvre du futur agenda urbain européen, par exemple:

- ▶ renforcement de la coordination des politiques européennes ayant des répercussions directes ou indirectes sur les villes – par exemple, une plateforme urbaine de coordination de la stratégie Europe 2020, une évaluation de l'impact urbain, etc.;
- ▶ une meilleure organisation et une plus grande concertation dans le processus d'élaboration des politiques aux différents niveaux de gouvernance (européen, national et local) – par exemple, renforcement de la coopération intergouvernementale en matière de développement urbain;
- ▶ renforcement et amélioration de la coordination de la base de connaissances, du travail en réseau et de l'apprentissage.

Afin d'élargir le débat sur ces thèmes, la Commission a publié une communication intitulée *La dimension urbaine des politiques européennes – principales caractéristiques d'un programme urbain de l'UE*. Cette communication sollicitait l'avis des parties prenantes sur six questions clés.

En septembre, la Commission a présenté un premier résumé des réactions reçues lors d'une conférence organisée à Rome par la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne. Le débat engagé ouvre la voie à l'élaboration d'un agenda urbain de l'UE.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/urb_agenda/pdf/comm_act_urb_agenda_fr.pdf

▶ GRANDS PROJETS, GRANDS EFFETS



VIDIN/BULGARIE – CALAFAT/ROUMANIE

Le pont de Calafat reliant la Bulgarie et la Roumanie

Ce pont, qui établit une liaison routière et ferroviaire entre Vidin (Bulgarie) et Calafat (Roumanie) depuis son ouverture en 2013, constitue un point de jonction crucial sur un axe prioritaire du réseau transeuropéen de transport. Ce nouvel ouvrage, long de 1,4 km, combine des solutions logistiques fluviales routières et ferroviaires dans le respect de l'environnement. Il supprime un goulet d'étranglement qui entravait le transport international de longue distance vers la Roumanie et l'Europe centrale, et assure une meilleure continuité entre les réseaux routier et ferroviaire bulgares et les réseaux de transport paneuropéens (en reliant l'Allemagne à la Grèce et à la Turquie).

Coût total:
226 000 000 EUR
Contribution de l'UE:
70 000 000 EUR

Vous êtes-vous jamais demandé ce que peuvent avoir en commun un pont sur le Danube, un laboratoire de recherche en France, un parc éolien en Pologne et un système de billets électroniques dans les transports publics en Grèce? Il s'agit là de «grands projets», tous cofinancés par des fonds régionaux de l'UE – le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion.

Les grands projets regroupent des projets d'infrastructures à grande échelle s'articulant autour du transport, de l'environnement et d'autres domaines, comme la culture, l'éducation, l'énergie ou les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il peut également s'agir de grands investissements productifs ou de projets de recherche et développement. Les grands projets sont un outil extrêmement utile pour améliorer la vie des citoyens européens, et les quatre projets décrits ci-après en sont un bon exemple. Ils continueront de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des programmes opérationnels durant la période 2014-2020.

Réduction du nombre de grands projets pour la période 2014-2020

Le seuil des grands projets sera lié aux coûts éligibles et fixé à 50 millions d'euros dans les secteurs autres que le transport. Pour les projets d'infrastructures dans les secteurs du transport et de l'énergie, il a été relevé à 75 millions d'euros. Ces nouvelles règles entraîneront une diminution du nombre de grands projets, permettant à la Commission de se concentrer sur les projets les plus importants sur le plan financier, ceux qui absorbent les plus grandes contributions des fonds communautaires.



Coût total:
96 500 000 EUR
Contribution de l'UE:
28 000 000 EUR

NANCY/FRANCE

Un centre d'excellence spécialisé dans les nouveaux matériaux et les nanotechnologies en Lorraine

L'Institut Jean Lamour (IJL) de Nancy accueille dans un espace de 16500 m² dédié à la recherche et au travail en laboratoire quelque 450 chercheurs professionnels et 180 étudiants, qui y étudient les matériaux et les nanotechnologies. L'IJL se consacre à la recherche fondamentale (augmentation du potentiel et de la visibilité, formation, transfert de technologie) et cherche à favoriser l'établissement de liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, les secteurs public et privé, et les laboratoires et les entreprises. Le projet devrait déboucher sur la création de 185 emplois à temps plein et de six jeunes entreprises.

ATHÈNES/GRÈCE**Un système de billets électroniques dans la zone métropolitaine d'Athènes**

Ce projet, approuvé en 2013, a été désigné par les autorités grecques (en coopération avec la Commission) comme essentiel à la qualité de vie et au bien-être des citoyens car offrant des transports urbains modernes et plus efficaces. L'aide accordée servira à la mise en place d'un système intégré de guichets automatiques pour le métro, le réseau ferroviaire urbain et de banlieue, les bus et les trams. Il permettra également d'installer de nouvelles machines de validation et de contrôle ainsi que des barrières d'accès modernes dans le métro, et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les systèmes de gestion. Ce programme de modernisation facilitera l'utilisation des transports publics au bénéfice des habitants d'Athènes, des visiteurs et des touristes.

**Une évaluation simplifiée**

Avec l'aide de l'initiative JASPERS (Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes), la Commission continuera de solliciter des experts sur le terrain pour prêter main forte aux États membres et aux bénéficiaires, afin de s'assurer que les projets sont préparés de manière appropriée et qu'ils répondent au mieux aux besoins.

Les États membres peuvent soumettre un grand projet à la Commission suivant l'une des deux procédures ci-après:

- ▶ informer la Commission lorsqu'un projet a été évalué et validé par des experts indépendants (JASPERS). La Commission procède ensuite à une vérification plus superficielle de la qualité;
- ▶ soumettre le projet directement à la Commission, laquelle procédera à une évaluation afin de déterminer si la contribution financière demandée est justifiée.

Le respect des délais de mise en œuvre des projets a toujours été un problème; la Commission ne donnera donc son aval que si les travaux commencent dans un délai de trois ans à compter de sa décision. Cette règle permettra de limiter les «projets fantômes» qui ont de grandes difficultés à démarrer.

GOLICE/POLOGNE**Le premier parc éolien de Pologne**

Le premier parc éolien de Pologne (situé dans la région de Lubuskie) aide le pays à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique et profitera à plus d'un million de citoyens. Ce projet porte sur la construction de 19 éoliennes spécialement conçues pour fonctionner avec des vents de faible intensité. Selon les conditions du vent, les pales ajustables de l'hélice permettent d'optimiser le rapport entre production électrique maximale et niveau sonore minimal. L'approvisionnement en électricité devrait s'en trouver amélioré et les habitants seront moins exposés à la pollution atmosphérique. Le projet devrait aussi contribuer à la création d'environ 600 emplois directs et indirects.

**Une meilleure orientation stratégique**

Les grands projets seront liés plus étroitement aux stratégies, et la liste de grands projets des programmes opérationnels (PO) devra correspondre à un calendrier de projets concret. La liste peut être modifiée par les comités de suivi des PO, afin de permettre des ajustements flexibles tout en maintenant l'axe stratégique de chaque projet. Dans de nombreux domaines (comme le transport), les grands projets seront étroitement liés à des conditions *ex ante* (par exemple, un plan directeur global en matière de transport).

En juin 2014, la Commission avait approuvé quelque 707 grands projets pour l'ensemble de la période 2007-2013, représentant un investissement total de 151,7 milliards d'euros. La contribution totale de l'UE à ces projets s'élève à 74,4 milliards d'euros, ce qui signifie que 1 euro de fonds communautaires a généré un euro supplémentaire de cofinancement provenant d'autres sources publiques et privées.

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/major_projects/index_fr.cfm

▶ UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE COHÉSION

Le développement du recours aux instruments financiers dans le cadre de la politique de cohésion a essentiellement profité aux petites et moyennes entreprises (PME). Il a été démontré que cette méthode favorisait le développement économique, la croissance et l'emploi.

Les instruments financiers se présentent sous différentes formes, parmi lesquelles les prêts, les garanties de prêts, les capitaux propres, le capital-risque et la microfinance. Durant la période 2007-2013, l'utilisation des instruments financiers dans les programmes de la politique de cohésion s'est considérablement développée. Selon les estimations, le montant alloué par les Fonds structurels au capital-risque, aux prêts et aux garanties de prêts est passé de 0,57 milliard d'euros durant la période 1994-1999 à 8,36 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

L'un des principaux objectifs, pour la période 2014-2020, est de tirer davantage parti des instruments financier pour mobiliser des investissements supplémentaires. Aussi bien le Cadre financier pluriannuel (CFP) que les Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) soulignent la nécessité

AVANTAGES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

- ▶ Mise à profit des ressources du secteur public et renforcement de l'impact des programmes des fonds ESI.
- ▶ Amélioration de l'efficacité et de l'efficience grâce à la nature renouvelable des fonds, qui restent dans le domaine couvert par le programme en vue de leur utilisation future à des fins similaires.
- ▶ Amélioration de la qualité des projets car les investissements doivent être remboursés.
- ▶ Accès à un plus large éventail d'outils financiers pour mettre en œuvre la politique, ainsi qu'à la participation et à l'expertise du secteur privé.
- ▶ Abandon de la culture de «dépendance aux subventions».
- ▶ Obtention du soutien (et du financement) du secteur privé pour atteindre plus efficacement les objectifs des politiques publiques.

L'INITIATIVE PME

L'initiative PME, qui s'appuie sur des contributions du FEDER et du Fonds européen agricole pour le développement rural ainsi que sur une partie des dotations de COSME et Horizon 2020, propose deux produits principaux:

- ▶ des garanties non plafonnées, allégeant les exigences de fonds propres pour les portefeuilles de nouveaux prêts aux PME;
- ▶ la titrisation des portefeuilles existants ou de nouveaux portefeuilles de financement par emprunt.

Tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre sont à présent en place, y compris l'évaluation *ex ante*, qui a été réalisée par la CE en étroite coopération avec le Groupe BEI. À ce stade, seules l'Espagne et Malte ont confirmé leur participation, mais d'autres États membres pourraient encore décider de s'associer à l'initiative lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle.

de développer l'utilisation de ces instruments, surtout dans un contexte d'austérité budgétaire. Les chiffres de la période 2014-2020 ne sont pas encore connus avec précision mais ils devraient mettre en évidence une augmentation globale du montant des contributions des fonds ESI aux instruments financiers.

Un cadre législatif flexible

L'expérience a montré qu'il est indispensable de mettre en place un cadre législatif global et de renforcer les capacités des régions qui utilisent les instruments financiers pour mettre en œuvre la politique de cohésion. Concilier les objectifs du secteur privé, qui sont de maximiser les retours sur investissement, et ceux de la politique de cohésion, qui sont de contribuer à la croissance et à l'emploi dans certains États membres, peut s'avérer très ardu.

La législation relative à la politique de cohésion pour la période 2014-2020 contient donc une section consacrée aux instruments financiers et ménage une certaine flexibilité aux États membres et aux régions. Elle élargit la portée des instruments financiers à tous les objectifs thématiques et propose différentes options pour leur mise en œuvre.

FI-TAP – DEUX TYPES DE SERVICES D'ASSISTANCE

- ▶ **HORIZONTALS**: ces services sont offerts à tous les États membres, pour tous les types d'instruments financiers. Ils seront mis en place et financés par la Commission (approche descendante). Seront notamment prévus des échanges de bonnes pratiques et des activités en réseaux entre États membres, ainsi que des formations sur des thèmes communs, par exemple les évaluations *ex ante*, les marchés publics, les aspects réglementaires des politiques relatives aux Fonds ESI et les aides d'État.
- ▶ **MULTIRÉGIONAUX**: ces services seront mis en place par des parties prenantes à l'intention de plus de deux autorités de gestion, dans au moins deux États membres (approche ascendante). Ils seront financés par la CE, sur la base d'appels à propositions. Seront notamment prévus une aide à l'élaboration d'instruments financiers répondant à des objectifs de développement ou à une ou plusieurs défaillances du marché que partagent les régions candidates (par exemple, interventions d'efficacité énergétique dans le domaine du logement dans des pays d'Europe centrale et orientale ou initiatives transfrontalières).

▶ Salle de montage, Binder and Co. AG,
Green Tech Valley Eco World Styria, Autriche.

Optimisation de la mise en œuvre des instruments financiers

Une attention particulière a été accordée aux possibilités de financement qu'offre la politique de cohésion pour aider les PME. Les instruments de gestion partagée sont l'une des solutions possibles pour faciliter l'accès des PME au financement, et le nouveau cadre législatif propose différentes options pour les autorités de gestion. Outre les instruments personnalisés déjà mobilisables durant la période 2007-2013, les autorités de gestion pourront aussi recourir à des instruments «prêts à l'emploi»: des conditions standard pour des différents produits, notamment un instrument de prêt à partage de risques, un instrument de garantie et un instrument de capitaux propres à destination des PME. Les autorités de gestion peuvent aussi mettre en œuvre directement les prêts et les garanties ou par le biais d'un organisme intermédiaire.

La Commission, en coopération avec le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) et plusieurs institutions financières nationales, travaille à l'élaboration d'instruments financiers pour la mise en œuvre des ressources budgétaires européennes gérées de manière centralisée par la Commission (par exemple, COSME, MIE), notamment le soutien aux PME. L'un de ces instruments est l'initiative PME, conçue pour être déployée rapidement et faciliter ainsi l'accès des PME au financement. Lorsque des autorités de gestion des programmes des fonds ESI contribuent à des instruments communautaires de ce type, les fonds ESI financent l'intégralité de leur contribution.

Coopération avec le Groupe BEI et d'autres institutions financières internationales

Cette coopération permettra d'optimiser la mise en œuvre des instruments financiers, et les services d'assistance et de conseil prendront la forme de services globaux couvrant tous les fonds ESI.

La **Plateforme d'assistance technique – Instruments financiers (FI-TAP)** est un outil intégré qui servira à fournir une assistance aux autorités de gestion et aux autres parties prenantes. Elle couvrira tous les Fonds ESI et tous les objectifs thématiques (voir encadré).

La FI-TAP est une initiative conjointe des directions générales de la politique régionale et urbaine, l'agriculture, l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion et les affaires maritimes et la pêche. Le Groupe BEI ainsi que des institutions financières nationales et internationales seront associés à sa mise en œuvre. En janvier 2015 aura lieu une conférence sur la FI-TAP et les instruments financiers cofinancés par les fonds ESI, à laquelle sont attendus quelque 400 représentants des autorités de gestion et d'autres parties prenantes.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/fin_inst/index_en.cfm



▶ FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2014-2020

AU-DELÀ DE LA DIMENSION SOCIALE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

Dans ce numéro, *Panorama* se penche sur le Fonds social européen, un des cinq Fonds européens structurels et d'investissement (fonds ESI), à côté du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion (FC), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Les fonds ESI sont les principaux programmes de financement destinés à promouvoir la croissance et l'emploi au sein de l'UE au cours de la période 2014-2020.

Le Fonds social européen (FSE) joue un rôle fondamental en ce qu'il aide les États membres à investir dans le capital humain et à renforcer ainsi la compétitivité de l'économie européenne en vue de surmonter la crise. Chaque année, il apporte un soutien à plus de 15 millions de personnes en les aidant à développer leurs compétences, facilitant ainsi leur intégration sur le marché du travail, mais aussi en luttant contre l'exclusion sociale et la pauvreté et en améliorant l'efficacité des administrations publiques.

Durant la période 2014-2020, le FSE jouera un rôle capital en aidant les États membres à mettre en œuvre des réformes

UNE AMÉLIORATION TANGIBLE POUR DES MILLIONS DE CITOYENS

Entre 2007 et 2012, plus de 68 millions de citoyens et résidents de l'UE ont participé à des initiatives financées par le FSE. Ainsi:

- ▶ une personne sur cinq a trouvé un travail dans les six mois suivant sa participation;
- ▶ environ 8,6 millions de qualifications ont été acquises;
- ▶ près de 550 000 personnes ont démarré une activité, soit en créant une entreprise soit à titre indépendant;
- ▶ les femmes représentent 52% des participants à ces initiatives, les jeunes plus de 31% (21 millions), les personnes âgées (55-64 ans) plus de 4 millions et les chômeurs plus de 22 millions.

Avant d'analyser ces résultats, n'oublions pas qu'à l'époque où la période de programmation a débuté, l'emploi était florissant, de nombreux postes étaient vacants et la prospérité en hausse. Mais la crise économique a changé la donne, laissant dans son sillage chômage, exclusion sociale et réduction des dépenses publiques. Grâce à l'adaptabilité et à la flexibilité de la programmation du FSE dans de nombreux États membres, des fonds supplémentaires ont pu être orientés vers des domaines où leur contribution serait particulièrement utile pour atténuer les effets de la crise et favoriser la relance – par exemple, la création d'entreprises au bénéfice de l'emploi. Les subventions du FSE ont été un complément très utile aux subsides et programmes nationaux: elles ont permis de réaliser plus de choses et d'accroître l'intensité et la qualité des programmes.



structurelles dans leurs politiques concernant le marché du travail, l'inclusion sociale, l'éducation et l'emploi, les capacités institutionnelles et la réforme de l'administration publique. Ces réformes sont conformes aux priorités et aux recommandations de l'UE dans ce domaine. Les investissements contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en améliorant les compétences de la main-d'œuvre européenne et en aidant des millions de citoyens à mieux se positionner sur le marché du travail et à trouver ou à conserver un emploi. Mais surtout, les projets financés par le FSE ciblent souvent les personnes les plus inaccessibles et qui ne reçoivent pas toujours une aide suffisante des systèmes nationaux.

C'est pourquoi, pour la première fois dans l'histoire de la politique de cohésion, un niveau de financement minimal a été défini pour le FSE. Durant la période 2014-2020, la dotation du FSE s'élèvera à au moins 23,1% (plus de 80 milliards d'euros) du budget de la politique de cohésion, une mesure qui mettra un terme à 25 années de diminution graduelle de la part du FSE.

Durant la période 2014-2020, il sera essentiel de concentrer les financements pour obtenir des résultats: le FSE axera ses interventions sur un nombre limité de priorités afin de

garantir une masse critique de financements et obtenir un impact réel. Les domaines d'investissement sont définis en fonction des difficultés et des besoins propres à chaque pays ou région, conformément aux recommandations du Semestre européen ⁽¹⁾.

Quatre objectifs thématiques

Dans tous les pays de l'UE, le FSE soutient des milliers de projets afin de **promouvoir des emplois durables et de qualité et de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre**. Ces initiatives visent à augmenter le nombre d'emplois et à en améliorer la qualité, en ciblant plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes exclues du marché du travail. Une attention particulière est accordée à l'intégration des jeunes sur le marché du travail (**voir encadré**), et le FSE continue d'engranger d'excellents résultats en encourageant l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.

(1) Le cycle annuel de coordination des politiques macroéconomiques, budgétaires et structurelles, afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

▶ L'ESPAGNE SE MET AU VERT

Le programme EmpleaVerde, ou «Emplois verts», mis en œuvre par la Fundación Biodiversidad du ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et maritimes, est une initiative destinée à promouvoir l'emploi et à préserver l'environnement. Le programme gère plus de 80 projets en Espagne. À terme, il devrait aider plus de 28 000 personnes et créer 1 000 PME vertes ainsi que de l'emploi. Depuis peu, ces activités ciblent plus particulièrement les jeunes.

▶ Pour en savoir plus:

<http://fundacion-biodiversidad.com/es/inicio/emplea-verde>

Durée du projet:
2007-2014
Budget total:
17 100 000 EUR
Contribution du FSE:
12 700 000 EUR



Le FSE prépare aussi la main-d'œuvre européenne à s'adapter à l'évolution des besoins économiques. Les différents programmes aident les citoyens à exploiter pleinement les nouvelles opportunités qui s'offrent à eux, dans une économie de plus en plus attentive à l'environnement et tournée vers le numérique. La modernisation des services d'emploi publics et privés complète toutes ces mesures.

Dans chaque pays, au moins 20% des financements seront consacrés à **l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté et la discrimination**, ce qui permettra aux personnes en difficulté et à celles issues de groupes défavorisés d'acquérir des compétences, de trouver un emploi, et d'avoir autant de chances que les autres de s'intégrer sur le marché du travail. L'intégration socioéconomique des groupes marginalisés tels que les Roms est une autre priorité importante. Par ces initiatives, le FSE peut contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par l'UE.

Les investissements du FSE dans **l'éducation, la formation, le renforcement des compétences professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie** couvrent un large éventail d'activités. Ils contribuent à l'amélioration des performances dans l'ensemble du secteur éducatif, depuis les écoles jusqu'aux universités. Leurs objectifs sont, avant tout, de garantir l'égalité d'accès à un enseignement de qualité, réduire le décrochage scolaire et accroître le taux de participation et le niveau de formation, en particulier parmi les groupes défavorisés. Les mesures financées par le FSE visent aussi à mieux adapter les systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail et à faciliter la transition entre l'enseignement et le travail.

DONNER UNE CHANCE AUX JEUNES

Aider les jeunes à trouver un emploi est aujourd'hui l'une des premières priorités de l'UE, soutenue dans cette tâche par l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Ce nouvel instrument met à la disposition des régions les plus touchées par le chômage et l'inactivité des jeunes un budget d'au moins 6,4 milliards d'euros. L'IEJ cible plus particulièrement les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation (désignés par l'acronyme anglais «NEET») jusqu'à l'âge de 25 ans⁽²⁾, et les régions où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25%. Il s'agit de faire en sorte que les régions où la situation est la plus critique puissent offrir à chaque jeune un soutien suffisant pour véritablement améliorer les choses.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes renforcera le soutien du FSE à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, dont l'objectif est que tous les jeunes se voient offrir un poste de qualité, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi. Parallèlement, le FSE apporte un soutien financier non négligeable pour mettre en œuvre les réformes structurelles à long terme qui s'imposent et pour investir dans l'emploi des jeunes.

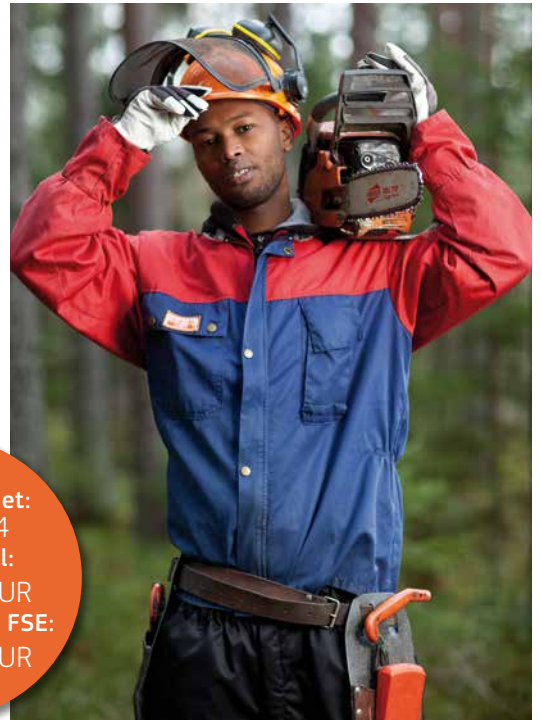
(2) L'Initiative pour l'emploi des jeunes pourra s'appliquer aux moins de 30 ans si un État membre le juge opportun.

▶ INTÉGRER LES JEUNES MARGINALISÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En Suède, le projet «Youth Into Work» mis en œuvre à Dalarna a réussi à intégrer dans la vie professionnelle, dans une école supérieure, ou à inscrire dans des bureaux de placement 80% des jeunes chômeurs marginalisés ayant suivi ce programme de formation. Depuis 2010, quelque 2500 jeunes de 18 à 24 ans ont participé aux cours organisés dans le cadre du projet et bénéficié d'expériences professionnelles. 90% ont suivi le programme dans son intégralité et ont ainsi pu recevoir des conseils et des recommandations sur des questions en rapport avec le mode de vie: comment occuper ses moments de loisirs, comment gérer son argent ou comment trouver un logement approprié et nouer des relations, par exemple.

▶ Pour en savoir plus:
www.regiondalarna.se

Durée du projet:
2010-2014
Budget total:
7 600 000 EUR
Contribution du FSE:
3 000 000 EUR



De nombreux pays investissent également dans l'amélioration des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie et de formation professionnelle afin de renforcer les connaissances, les aptitudes et les compétences de la main-d'œuvre et de promouvoir des parcours d'apprentissage flexibles. Enfin, le FSE aide les universités et les établissements de formation professionnelle à collaborer plus étroitement avec les entreprises et employeurs de leur pays ou région.

L'allègement des charges réglementaires et administratives et la promotion de normes élevées en matière de transparence, d'efficacité et de responsabilité dans l'administration publique contribuent à l'amélioration de la productivité, au renforcement de la compétitivité et, au final, à la création d'emplois. Bien que les ressources disponibles pour les activités administratives soient souvent limitées en raison des difficultés économiques actuelles, la bonne gouvernance et la sécurité juridique demeurent essentielles à la croissance économique.

Par le soutien qu'il apporte à l'innovation organisationnelle et technologique via l'amélioration des systèmes, des structures et processus, des ressources humaines et de la prestation de services, le FSE est une expression concrète de la contribution de l'UE au renforcement de **la capacité institutionnelle des pouvoirs publics et des parties prenantes et de l'efficacité de l'administration publique.**

Travailler ensemble pour des résultats concrets

Le FSE a toujours opéré dans un esprit de coopération élargie. Les connaissances et le savoir-faire des acteurs locaux ou des organisations ou organismes sectoriels ont toujours été des éléments clés de sa réussite. Le code de conduite européen en matière de partenariat pousse plus loin encore la collaboration, et le FSE sera mis en œuvre en étroite coopération avec les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les organismes représentant la société civile aux échelons national, régional et local.

Alors que nous entamons une nouvelle période de programmation de sept ans, et que de nombreux programmes opérationnels font toujours l'objet de négociations entre la Commission et les autorités nationales et régionales, nous constatons une réelle évolution vers une définition claire des résultats attendus. Les nouveaux plans d'action conjoints et les options simplifiées en matière de coûts étayeront cette approche davantage axée sur les résultats. Ces outils devraient aussi permettre de réduire considérablement les formalités administratives qui pèsent sur les bénéficiaires et sur le système de gestion et de contrôle, contribuant ainsi à diminuer le nombre d'erreurs.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
<http://ec.europa.eu/esf>

▶ AMÉLIORER LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS IMPLIQUANT DES FONDS DE L'UE

Les marchés publics jouent un rôle majeur dans l'économie européenne. Selon les estimations, en 2011, les organes gouvernementaux et les services publics ont dépensé 2406 milliards d'euros dans les travaux publics, les biens publics et les contrats de services, ce qui représente environ 19% du produit intérieur brut de l'UE.

Les contrats publics dépassant certains seuils sont soumis à la législation européenne relative à la passation de marchés publics. En 2011, ces contrats représentaient une valeur d'environ 425 milliards d'euros (soit 3,4% du PIB), un chiffre en constante augmentation au cours des dix dernières années.

Les règles communautaires régissant les appels d'offres ont pour but de garantir l'équité entre tous les soumissionnaires et de garantir le meilleur rapport qualité-prix par un processus concurrentiel. Toutefois, les rapports des vérificateurs européens et nationaux mettent en évidence un taux relativement élevé d'erreurs lors de ce processus, surtout dans les administrations publiques locales. La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action proposant des mesures pour résoudre ce problème. Il prévoit notamment des initiatives de sensibilisation, des formations et la diffusion de recommandations.

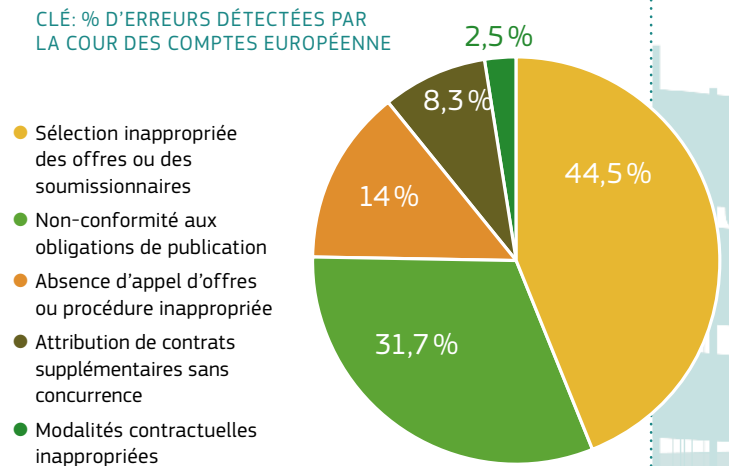
Irrégularités

Les capacités administratives et l'expertise en matière d'organisation des marchés publics varient d'un État membre à l'autre, mais les autorités locales sont souvent les moins performantes en la matière.

Du fait même du cofinancement des contrats, puisqu'il s'agit souvent de contrats complexes et de grande valeur portant sur de grands projets d'infrastructure, les taux d'erreurs les plus élevés dans les procédures d'adjudication concernent le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion. Bien que le problème soit de moindre ampleur dans le cas du Fonds social européen, du Fonds européen pour la pêche et du Fonds européen agricole pour le développement

QUELLES SONT LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES?

CLÉ: % D'ERREURS DÉTECTÉES PAR LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



rural, l'organisation déficiente des marchés publics est aussi source de nombreuses irrégularités. Des corrections financières sont dès lors nécessaires pour recouvrer le financement correspondant, ce qui n'est pas sans conséquence pour la mise en œuvre du projet.

Dans certains États membres, les documents des appels d'offres manquent souvent de cohérence et sont de piètre qualité, ce qui peut poser problème ultérieurement, lors de l'adjudication et de la mise en œuvre du contrat. Il arrive aussi que des États membres, par l'ajout de règles nationales propres, compliquent exagérément l'organisation des marchés publics en imposant aux bénéficiaires des contraintes administratives inutiles.

Les contrats attribués par voie d'adjudication au niveau municipal ou local sont, semble-t-il, plus sujets aux erreurs ou irrégularités, probablement en raison d'une combinaison de facteurs de risque, par exemple un manque de capacités

administratives, d'expérience et d'expertise et, dans certains cas, une «préférence locale» dans la sélection des entreprises. Il s'avère aussi que les contrats de services sont plus souvent entachés d'erreurs que les contrats d'approvisionnement/de travaux. L'un des principaux problèmes est l'attribution de travaux supplémentaires à l'entrepreneur existant sans passer par un appel d'offres, et donc en modifiant le contrat de départ et l'équilibre concurrentiel initial.

Bien que les erreurs dans les procédures ou les évaluations soient souvent non intentionnelles, les corrections financières qu'elles requièrent peuvent poser de graves problèmes aux administrations publiques lors de la mise en œuvre des contrats.

Première ligne

Les autorités nationales sont les premières responsables de la conformité des procédures d'appel d'offres. Depuis de nombreuses années, la Commission organise des séances de formation dans les États membres afin de renforcer l'expertise des autorités de gestion et des auditeurs pour la vérification des procédures d'adjudication.

Grâce à ces formations, les intervenants de première ligne et les auditeurs au niveau national sont désormais mieux armés pour prévenir et détecter les lacunes et les problèmes. En outre, certains États membres ont amélioré leurs propres procédures de passation des marchés de façon à les aligner sur les directives européennes et à intégrer les recommandations de la Commission et les meilleures pratiques qu'elle préconise. Néanmoins, les capacités nationales doivent encore être renforcées.

Groupe de travail

Un groupe de travail sur la passation des marchés publics, lié à la gestion des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), a été constitué en vue de résoudre le problème des dysfonctionnements dans les procédures d'adjudication. Créé en septembre 2013, ce groupe réunit des représentants de plusieurs directions générales (politique régionale et urbaine; marché intérieur et services; emploi, affaires sociales et inclusion; agriculture et développement rural; affaires maritimes et pêche) et de la Banque européenne d'investissement. Il a identifié plusieurs actions, dont certaines ont déjà été lancées, pour améliorer la passation de marchés durant la période 2014-2020.

Parmi celles-ci, l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique expliquant comment éviter les erreurs fréquentes en matière d'adjudication. Ce guide s'articule autour des principales étapes du processus d'appel d'offres et met en évidence les points auxquels il convient d'être attentif et les erreurs à éviter. Il comprend une «boîte à outils» présentant des exemples de meilleures pratiques, ainsi que d'autres ressources permettant d'aborder plus en détail des thèmes

LES MARCHÉS PUBLICS SONT UN DOMAINE À HAUT RISQUE EN MATIÈRE DE CORRUPTION.

Voir l'article publié dans *Panorama* 49, pages 34-35, pour obtenir de plus amples informations sur les mesures de lutte contre la fraude et de prévention de la corruption prises par la Commission et sur les événements organisés cette année dans les différents pays de l'UE.

spécifiques. Il donne aussi des exemples concrets des choses à faire et à ne pas faire au cours d'un projet, durant les phases d'adjudication et d'exécution du contrat. Enfin, le guide explique comment agir face à différentes situations et énumère 25 erreurs parmi les plus fréquentes ou les plus graves.

Les nouveaux règlements des Fonds ESI fixent aussi certaines conditions concernant la passation des marchés publics, afin de garantir que les mesures ont été mises en place dans les États membres et les régions (et qu'elles ont été intégrées dans l'accord de partenariat et les programmes opérationnels) avant la mise en œuvre des investissements.

Dans certains États membres tels que la Roumanie et la Bulgarie, des plans d'action spécifiques ont été instaurés. Ils permettent de mieux cerner et donc respecter les procédures de passation des marchés publics.

Nouvelles règles

Plusieurs nouvelles directives concernant les marchés publics ont été adoptées en avril 2014 et devront être transposées dans le droit national par les États membres d'ici 2016. La Commission s'efforcera de répondre aux besoins de formation des États membres concernant la transposition et la mise en œuvre de ces nouvelles directives.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Guide sur la passation de marchés publics:

<http://europa.eu/!hb94Mb>

Site de l'UE sur la passation des marchés publics:

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/index_fr.htm



▶ L'UE DÉVOILE SA STRATÉGIE POUR LA RÉGION ADRIATIQUE ET IONIENNE – EUSAIR

La Commission européenne a élaboré une nouvelle stratégie macrorégionale axée sur le développement économique et social de la région adriatique et ionienne. Elle devrait aussi renforcer l'intégration des pays des Balkans occidentaux dans l'Union européenne.

Cette stratégie a été adoptée par la Commission européenne en juin 2014. Dès son approbation par le Conseil européen, les structures de gouvernance seront mises en place, ce qui permettra de lancer la stratégie avant la fin de l'année. Les tâches techniques et opérationnelles bénéficieront du soutien du futur programme transnational INTERREG adriatique-ionien.

Huit pays – 70 millions de personnes

Cette région, qui compte plus de 70 millions d'habitants, se trouve dans le bassin maritime adriatique et ionien, une situation qui lui confère une forte identité. Sous sa forme actuelle, la stratégie émane de l'initiative adriatique-ionienne, qui concerne huit pays: quatre États membres de l'UE (Croatie, Grèce, Italie, Slovénie) et quatre pays tiers (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie).

Elle repose sur une coopération étendue entre ces pays, déjà instaurée par la stratégie maritime de l'UE pour les mers Adriatique et Ionienne et les programmes européens INTERREG.

EUSAIR – 4 PILIERS

- 1 La «**croissance bleue**» porte sur trois domaines: les technologies bleues; la pêche et l'aquaculture; la gouvernance et les services maritimes et marins. Elle encouragera aussi les pratiques de pêche durables et responsables, sources de revenus pour les zones côtières.
- 2 Le pilier «**connecter la région**» vise à assurer la connectivité des transports et de l'énergie. Il s'agit de: renforcer la sécurité maritime et développer des systèmes portuaires interconnectés; créer des réseaux de transport fiables et des connexions intermodales avec l'arrière-pays; mettre en place un marché de l'énergie interne bien interconnecté et performant.
- 3 Le pilier «**qualité environnementale**» encourage la coopération à l'échelon régional pour: améliorer l'écologie de l'environnement marin et côtier; réduire la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques; améliorer la gestion des déchets en réduisant les volumes de déchets et de nutriments déversés dans la mer et dans les rivières. Pour réaliser ces objectifs, trois domaines d'intervention ont été retenus: l'amélioration de l'environnement marin; la réduction de la pollution marine; l'amélioration de la biodiversité et des habitats terrestres transnationaux.
- 4 Le pilier du «**tourisme durable**» favorisera le développement du potentiel régional en offrant des produits touristiques de meilleure qualité et de nouveaux services. La stratégie cherchera à diversifier le tourisme macrorégional et s'attaquera au problème du tourisme saisonnier. Il améliorera aussi la gestion pour instaurer un tourisme durable et responsable.

Troisième stratégie macrorégionale

La stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) s'inspire du succès des stratégies macrorégionales en place pour les régions de la mer Baltique et du Danube. Ces dernières ont inauguré une coopération d'un nouveau genre, fondée sur l'idée qu'il vaut mieux gérer collectivement les défis et opportunités communs à certaines régions, qu'il s'agisse d'enjeux environnementaux, économiques, territoriaux ou de sécurité.

Pourquoi une stratégie pour la région adriatique et ionienne?

La région est confrontée à plusieurs **défis**, notamment: des disparités socioéconomiques flagrantes; un manque de réseaux entre la recherche et les entreprises; des lacunes dans les liaisons de transport; des interconnexions inadéquates sur le réseau électrique; des pratiques de pêche non durables; des menaces environnementales; une capacité administrative insuffisante.



REGARD SUR L'AVENIR UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE

En décembre 2013, le Conseil européen a invité la Commission, en coopération avec les États membres, à élaborer pour juin 2015 une stratégie européenne pour la région alpine (EUSALP). Cette stratégie concerne cinq États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, France, Italie et Slovénie) et deux pays tiers (Liechtenstein et Suisse), soit 48 régions.

La région alpine et ses 70 millions d'habitants sont confrontés à plusieurs problèmes majeurs qui ne pourront être résolus que dans le cadre d'une coopération entre les régions et entre les pays. La stratégie reposera sur trois types d'actions visant à :

- ▶ améliorer la compétitivité, la prospérité et la cohésion de la région alpine;
- ▶ garantir l'accessibilité et la connectivité à tous les habitants de la région alpine;
- ▶ rendre la région alpine attractive et durable sur le plan environnemental.

Une vaste consultation publique des groupes d'intérêts est en cours jusqu'au 15 octobre 2014. Elle sera suivie d'une conférence des parties prenantes, début décembre 2014, qui clôturera le processus de consultation. La Commission proposera pour juin 2015 une communication et un plan d'action.

Mais elle offre aussi des **opportunités** prometteuses à exploiter, en particulier l'«économie bleue» et la possibilité d'améliorer la connectivité terre-mer pour accroître la compétitivité des économies de l'arrière-pays. La région est dotée de paysages naturels d'une beauté exceptionnelle et d'un riche patrimoine culturel, historique et archéologique, et dispose donc de tous les ingrédients d'un tourisme durable, responsable et diversifié.

Cependant, il faudrait **améliorer la coordination et la coopération** entre les pays et régions concernés pour relever ces défis partagés et mieux exploiter ces opportunités. La participation de l'Union européenne favorise l'adoption d'une approche intersectorielle conforme aux différentes politiques communautaires. Elle révèle d'éventuelles complémentarités et synergies entre les politiques et programmes menés actuellement dans la région. Elle aide à mobiliser les divers fonds et programmes disponibles pour les consacrer à la réalisation des objectifs de la stratégie.

Priorités pour l'emploi et la croissance

Tous les secteurs mentionnés peuvent être des facteurs cruciaux de création d'emploi et de croissance économique dans la région. Dans un souci de concentration des efforts, le plan d'action EUSAIR est axé sur un nombre limité de priorités stratégiques qui s'articulent autour de quatre piliers (voir encadré p. 34).

En outre, la stratégie repose sur plusieurs principes transversaux: renforcement des capacités et communication; recherche, innovation et PME; atténuation des effets du changement climatique et adaptation; gestion des risques de catastrophe.

Bien que la stratégie EUSAIR ne soit dotée d'aucun financement supplémentaire de la part de l'UE, elle mobilisera plusieurs instruments financiers existants, communautaires et nationaux, pour accroître la valeur de l'argent. En particulier, les fonds structurels et d'investissement européens et l'instrument d'aide de préadhésion fourniront des ressources financières non négligeables pour la période 2014-2020, ainsi qu'un vaste éventail d'outils et de solutions techniques.

D'autres fonds et programmes européens pourront soutenir des actions EUSAIR, notamment le Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, LIFE, COSME et Horizon 2020.

Enfin, des financements peuvent aussi être concédés dans le contexte du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux ou par la Banque européenne d'investissement ou d'autres institutions financières internationales. Ces fonds et instrument devraient créer un effet de levier important et attirer d'autres financements de la part d'investisseurs privés.

▶ **POUR UNE RÉGION ADRIATIQUE ET IONIENNE PROSPÈRE ET INTÉGRÉE:**
http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/adriat_ionian/pdf/brochure.pdf

▶ **POUR EN SAVOIR PLUS**
http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/adriat_ionian/index_en.cfm

▶ NOUVELLES

[EN BREF]

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LE COMITÉ DES RÉGIONS



Jiří Buriánek a repris les rênes du Comité des régions en tant que secrétaire général le 1^{er} septembre 2014.

M. Buriánek, qui est titulaire d'une licence en droit, d'un doctorat en droit européen et d'un master en gestion d'entreprises, possède à la fois les nationalités tchèque et allemande. Il exerçait précédemment les fonctions de directeur au Secrétariat général du Conseil de l'UE, où il était en charge des entreprises de réseau (énergie, transport, TIC) et des infrastructures européennes. Avant cela, il a occupé les postes de responsable de l'élargissement au Centre commun de recherche de la Commission européenne, et de secrétaire général de PostEurop (une association établie à Bruxelles représentant les opérateurs publics européens des services postaux).



▶ POUR EN SAVOIR PLUS
<http://cor.europa.eu/fr/about/secretary-general/Pages/secretary-general.aspx>

CHARTE POUR LA GOUVERNANCE À MULTINIVEAUX EN EUROPE: DU CONCEPT À LA RÉALITÉ



Selon Michel Lebrun, nouveau président du Comité des régions (CdR), pour que l'Europe fonctionne, chaque niveau de gouvernement (régional, national et européen) doit jouer son rôle et agir de manière cohérente, en coordination avec les autres échelons du pouvoir, en vue d'atteindre les objectifs de l'UE. Cela suppose une plus grande implication des régions et des villes dans la conception et

la mise en œuvre des programmes de réforme nationaux et des politiques européennes, notamment pour ce qui concerne la stratégie de croissance Europe 2020. Grâce à la détermination du Comité des régions à poursuivre ces objectifs, la «gouvernance à multiniveaux» est devenue une réalité concrète, fondée sur les principes de subsidiarité et de partenariat entre les différents acteurs du processus décisionnel. C'est dans ce contexte que la «charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe» a été adoptée par le Comité au mois d'avril de cette année.

La charte est un manifeste politique par lequel les régions et villes de l'UE peuvent tirer parti de la valeur ajoutée qu'offrent d'autres niveaux de gouvernement pour dynamiser l'action politique. Plus de 150 autorités locales l'ont d'ores et déjà signée. Elle a également reçu le soutien d'éminentes personnalités politiques nationales et européennes, au rang desquelles Jean-Claude Juncker, José Manuel Barroso et Johannes Hahn. Tous les districts, villes, provinces et régions de l'UE sont invités à adhérer à la charte afin de systématiser la gouvernance à multiniveaux et d'en faire l'un des principes directeurs de l'action européenne.

La charte peut être consultée en ligne et signée électroniquement par toutes les autorités locales et régionales de l'UE.



▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.cor.europa.eu/mlgcharter



UN NOUVEAU DOCUMENT D'ORIENTATION POUR FACILITER LA CRÉATION DE SYNERGIES ENTRE LES FONDS DE L'UE

La Commission européenne a publié un nouveau document d'orientation conçue pour aider les décideurs nationaux et régionaux à développer les synergies entre les différents fonds européens soutenant l'innovation et la compétitivité. Ce document décrit les complémentarités entre les Fonds ESI, Horizon 2020, COSME, Erasmus+, Europe créative et la partie relative aux services numériques du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Il présente des scénarios concrets pouvant servir d'inspiration dans le choix des priorités des programmes opérationnels des Fonds ESI (actuellement en négociation) et d'autres fonds européens au cours des prochaines années.

Il existe clairement une volonté politique d'établir ce type de coopération, et le commissaire Hahn a indiqué qu'il était indispensable d'harmoniser les programmes stratégiques et de rompre avec la «culture de cloisonnement» entre les acteurs de la recherche/d'Horizon 2020 et les acteurs socio-économiques de la politique de cohésion/des Fonds ESI. Ces synergies peuvent permettre d'accroître les investissements dans la recherche et l'innovation et d'intensifier leur impact sur la compétitivité, l'emploi et la croissance dans l'UE grâce à l'association des Fonds ESI, du programme Horizon 2020 et d'autres instruments européens dans une optique stratégique axée sur la cohésion. Elles sont indispensables à l'heure où les budgets publics s'amenuisent et où nous devons lutter pour relancer la croissance et maintenir la compétitivité internationale.

Une attention particulière est accordée au plus grand programme à gestion centralisée, Horizon 2020 (le nouveau programme-cadre de recherche et d'innovation, doté d'un budget de près de 80 milliards d'euros) et aux Fonds ESI, qui consacrent environ 100 milliards d'euros à des thèmes liés à l'innovation.

Outre l'utilisation successive et/ou parallèle des fonds, déjà possible par le passé, les nouveaux règlements permettent de combiner les ressources des Fonds ESI et du programme Horizon 2020 dans un même projet («financement cumulé») de manière à accroître leur impact et leur efficacité.

Le règlement portant dispositions communes impose aux États membres et aux régions des obligations spécifiques à cet égard, notamment le processus de découverte entrepreneuriale et les stratégies de spécialisation intelligente comprenant des actions en amont (renforcement des capacités de recherche) et en aval (traduction des résultats en biens et services innovants concurrentiels). Toutes les conditions sont également réunies pour que le programme Horizon 2020 puisse exploiter les investissements massifs réalisés dans les capacités de recherches, les parcs scientifiques et technologiques, les clusters et le capital humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier dans les nouveaux États membres et les régions à la traîne.

Ce document d'orientation (intitulé «Enabling synergies between European Structural and Investment Funds, Horizon 2020 and other research, innovation and competitiveness-related Union programmes: Guidance for policy-makers and implementing bodies») s'adresse principalement aux acteurs participant au développement de stratégies (par exemple, pour la spécialisation intelligente, les programmes des Fonds ESI ou les programmes de travail), mais aussi aux organismes associés à la mise en œuvre, à la sélection, à l'évaluation, aux rapports, à la vérification des projets, etc.

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/guides/synergy/synergies_en.pdf

▶ LE CESE, FER DE LANCE DE LA COLLABORATION ENTRE L'EUROPE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Comité économique et social européen (CESE), qui représente les groupes d'intérêts sociaux et économiques de l'Europe, a joué un rôle de premier plan dans le renforcement de la participation et la collaboration des entreprises, du milieu du travail et d'autres groupes de la société civile à l'élaboration des politiques européennes, notamment dans des domaines comme la politique de cohésion.

Le CESE a été créé par le Traité de Rome de 1957 dans le but d'associer les groupes d'intérêts sociaux et économiques à l'élaboration du projet européen. Il offre un mécanisme institutionnel permettant de transmettre la contribution de cet important segment de la société civile à la Commission européenne et au Conseil des ministres, et sert de plateforme à ces groupes pour exprimer leur point de vue de manière formelle sur les questions communautaires.

Attaché à l'intégration européenne, le CESE plaide en faveur d'une Union européenne plus participative, plus à l'écoute de ses citoyens. Il s'appuie sur l'expérience et les connaissances de ses membres pour influencer les politiques européennes et dégager des consensus qui servent les intérêts de tous.

Un ardent défenseur du partenariat

Le CESE a toujours soutenu la politique de cohésion dans ses efforts pour renforcer la solidarité et promouvoir le développement économique. Il est un ardent défenseur du principe de partenariat et de son intégration dans l'élaboration des politiques régionales.

Durant les premières années d'existence du Comité, le partenariat concernait uniquement les acteurs économiques et sociaux traditionnels. Au fil du temps, il s'est élargi et inclut désormais «tout autre organisme approprié représentatif de la société civile, des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes».

Durant le processus de réforme de la politique de cohésion pour la période 2014-2020, le CESE n'a cessé de demander que le principe de partenariat avec la société civile soit renforcé dans



« Agir pour faire changer concrètement les choses au plus près des Européens doit être l'ambition de l'Union européenne. C'est pourquoi notre Comité joue un rôle fondamental en portant jusqu'à Bruxelles

les attentes, les besoins mais aussi les réussites des acteurs de terrain. Et parce que nos Membres sont avant tout des citoyens – chef d'entreprise, représentant syndical, association familiale, agriculteur... –, le développement régional, l'emploi local, la cohésion sociale sont au cœur de nos préoccupations et de nos travaux. Nous sommes la voix de la Société civile et nous avons, à ce titre, la responsabilité d'apporter un éclairage différent mais indispensable pour orienter les politiques européennes. C'est ici le moteur de notre engagement quotidien pour une Europe des solutions. »

HENRI MALOSSE – PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

la programmation de la politique de cohésion au sein des États membres. C'est ainsi qu'ont été incluses dans le règlement des dispositions spécifiques obligeant les États membres à impliquer les partenaires économiques et sociaux et les autres organismes compétents représentant la société civile dans la préparation des contrats de partenariat et des rapports d'avancement, ainsi que dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes. Une législation spécifique définissant un code de conduite sur le partenariat a également été adoptée à son instigation.

«Il faut être deux pour danser le tango»

En février 2009, la Commission européenne a demandé au CESE de rédiger un avis exploratoire sur les moyens d'encourager des partenariats efficaces en matière de gestion des programmes de la politique de cohésion, en se fondant sur les bonnes pratiques du cycle 2007-2013.

Le Comité a entrepris d'identifier les bonnes pratiques en matière de partenariat mises en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels de la politique de cohésion. Un travail intense a été mené sur le terrain, avec le concours des membres du CESE, des conseils économiques et sociaux nationaux, des syndicats et des organisations patronales (c'est-à-dire les partenaires sociaux) ainsi que d'autres organisations de la société civile (économie sociale, secteur tertiaire, ONG).

Les résultats de ces travaux ont conduit à la publication d'une étude du CESE, extrêmement bien documentée et utile, sur le développement du principe de partenariat dans la politique de cohésion, intitulée *Il faut être deux pour danser le tango*.

Stratégies macrorégionales

Le CESE a accordé une attention particulière au développement de stratégies macrorégionales en faveur de groupes de pays ou régions présentant des problèmes et des intérêts communs. Il a été étroitement associé à l'élaboration des stratégies européennes pour les régions de la mer Baltique et du Danube. Il travaille actuellement à la rédaction d'avis en faveur de l'élaboration de stratégies européennes pour la région adriatico-ionienne et la région alpine.

Le CESE recommande que l'on donne aux «partenaires» (acteurs économiques, sociaux et de la société civile) un rôle clé dans ce processus, conformément à l'approche générale de partenariat de la politique de cohésion.

Le Comité a également proposé de sa propre initiative la création d'une stratégie macrorégionale pour l'espace Atlantique, qui est le point d'entrée occidental vers l'Europe.

La macrorégion Atlantique inclurait les régions et les îles de la côte Atlantique appartenant à l'Espagne, à la France, à l'Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, y compris les îles Canaries, les Açores et Madère. Elle pourrait aussi couvrir le Groenland, les îles Féroé, l'Islande et la Norvège.

Affaires urbaines et locales

Le CESE a préparé plusieurs avis dans lesquels il insiste sur l'importance croissante des zones métropolitaines. Le Comité est convaincu que des aires métropolitaines solides et bien équilibrées, intégrées dans le cadre de la stratégie Europe 2020, deviendront les fers de lance des

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN EN BREF

Le CESE compte 353 membres depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE, le 1^{er} juillet 2013. Ces membres sont issus de divers groupes d'intérêts économiques et sociaux en Europe. Ils sont proposés par les gouvernements nationaux et nommés par le Conseil de l'Union européenne pour un mandat de cinq ans renouvelable. Le dernier renouvellement a eu lieu en octobre 2010, pour le mandat 2010-2015. Ils sont organisés en trois groupes: employeurs, travailleurs, activités diverses. Leur tâche consiste à adresser des avis sur des questions d'intérêt européen au Conseil, à la Commission et au Parlement européen. La consultation du CESE par la Commission ou le Conseil est obligatoire dans certains cas et facultative dans d'autres. Le CESE peut aussi adopter des avis de sa propre initiative. Le CESE émet en moyenne 170 documents consultatifs et avis chaque année (dont 15% environ de sa propre initiative). Tous les avis sont transmis aux organes décisionnels de l'Union puis publiés au Journal officiel de l'UE.

développements futurs, chacune avec son identité et les caractéristiques qui lui sont propres.

Les aires métropolitaines auront aussi un impact macro-économique favorable pour l'Europe. Les politiques en matière de développement des métropoles doivent aller de pair avec la réduction des disparités régionales.

Le CESE a recommandé la création d'une task-force pluridisciplinaire sur le développement des métropoles qui réunirait des représentants des États membres, des aires métropolitaines, des acteurs publics et privés et de la société civile.

Ce groupe pourrait développer une vision à long terme de l'Europe métropolitaine, au-delà des frontières nationales. Un agenda urbain européen 2050 cohérent et efficace devrait permettre d'évincer les approches fragmentées au profit d'un concept général. Le CESE a également rédigé un avis sur le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD), un outil spécifiquement destiné à un usage subrégional et conçu pour engager la participation des communautés et organisations locales afin qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à une croissance intelligente, durable et inclusive, en générant une cohésion territoriale.

▶ TÉLÉCHARGER LA BROCHURE **IL FAUT ÊTRE DEUX POUR DANSER LE TANGO**:
<http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/cese-2011-05-fr.pdf>

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.eesc.europa.eu



▶ CONTINUITÉ ET CHANGEMENT

LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UE DEPUIS 1989



Ronald Hall, conseiller principal auprès du directeur général pour la politique régionale et la politique urbaine, nous livre ses réflexions à propos du développement et de l'évolution de la politique régionale de l'UE au cours des 25 dernières années.

Le Traité de Rome de 1957, qui a été signé par six pays fondateurs en vue de la création de la Communauté économique européenne (CEE), stipulait dans son préambule que les États membres étaient «soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés».

La conversion ultérieure de cette priorité politique en une politique régionale de dimension européenne était intimement liée à la progression du processus d'intégration européenne en général – notamment le développement d'une union économique et monétaire, qui a débouché sur la création d'une monnaie unique, l'euro. Lors du processus d'intégration européenne, l'idée d'un fédéralisme fiscal, avec la création d'un système de péréquation fiscale, a été écartée au profit, dès 1989, d'un système fondé sur le soutien à la croissance et au développement économiques des États membres et des régions plus faibles. L'idée était que, grâce à l'apport de fonds d'investissement émanant du budget central de l'UE, ces pays/régions pourraient récolter une part des bénéfices de l'union économique et monétaire.

L'évolution de cette politique au fil du temps reflète à de nombreux égards la nature duale de la politique régionale communautaire. D'un côté, il s'agissait d'un **mécanisme de redistribution** en l'absence de tout autre mécanisme d'aide aux régions moins favorisées de l'UE. De l'autre, il s'agissait aussi d'un **mécanisme de croissance et de développement économiques** orientant les ressources vers un nombre limité de domaines d'investissement.

Durant les premières années (1989-1999), je dirais que les dirigeants politiques européens ont trop insisté sur la dimension distributive, s'affairant pour réunir les ressources qui financeraient la politique régionale et de cohésion sans peut-être porter à la bonne utilisation de ces ressources l'attention nécessaire.

Investissement dans la croissance économique

Les choses ont changé après l'adoption par les États membres (à Lisbonne en 2000) d'un plan d'action visant à consolider la coopération pour accroître la compétitivité de l'UE sur la scène internationale (en relative baisse), qui proposait de mobiliser toutes les sources de financement disponibles pour engager de nouveaux investissements. Compte tenu des décisions budgétaires qui avaient été prises au cours des dix années précédentes, la politique régionale était devenue, de loin, la plus grande source potentielle au niveau européen pour financer ces investissements.

C'est alors qu'un changement important a commencé à s'opérer dans le cadre conceptuel de la politique: une réorientation vers la croissance et le développement économiques plutôt que vers l'aspect distributif. La politique était désormais considérée comme une source d'investissement devant contribuer à la réalisation des stratégies de compétitivité (connexes) successives qui ont guidé l'Union après 2000 (la Stratégie de Lisbonne en 2000, la stratégie pour la croissance et l'emploi en 2005 et la stratégie Europe 2020 en 2010).

Pour réaliser les investissements européens nécessaires, il était impératif de modifier le système de mise en œuvre multiniveaux de manière à pouvoir traduire les priorités de l'Union en réelles décisions d'investissement prises aux niveaux régional et local. Cela a conduit à un renforcement des conditions accompagnant les programmes de la politique régionale, à commencer par l'allocation préférentielle des fonds à des domaines d'investissement clés, l'une des exigences stipulées pour l'élaboration des programmes stratégiques de la période 2007-2013. Ces conditions ont été renforcées, du moins sur le plan législatif (elles n'ont pas encore été appliquées), pour la période qui vient de commencer, 2014-2020.



Stabilité économique

Non seulement la politique est aujourd'hui guidée («conditionnée») par la nécessité de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de compétitivité actuelle de l'UE (Europe 2020), mais elle est aussi devenue, dans l'Europe d'après-crise, un instrument de choix pour aider à maintenir la stabilité de l'union économique et monétaire en général, notamment au travers d'éventuelles sanctions en cas de non-respect des limites imposées par l'Union concernant l'ampleur des chiffres macroéconomiques nationaux. Dans un sens, la boucle est bouclée. Les progrès que l'Union était capable d'accomplir en mettant en place une véritable politique régionale européenne avaient besoin de l'évolution du processus d'union économique et monétaire. À présent, l'union économique et monétaire a besoin de la politique régionale et de cohésion comme instrument pour fonctionner efficacement.

Bien sûr, malgré ce glissement conceptuel dans la politique régionale et de cohésion de l'UE, celle-ci conserve sa forte dimension distributive d'origine, et la majorité des ressources sont orientées vers les régions les plus pauvres en termes de revenus (PIB) par habitant, ce qui, en soi, est une belle réussite politique.

Le discours politique a toutefois changé. Il est davantage centré sur le rôle sélectif dans le choix des projets d'investissement essentiels aux performances économiques de l'Europe. L'accent est donc mis sur l'avenir, sur la mobilisation de ressources encore inexploitées pour créer de nouvelles opportunités plutôt que sur la correction des erreurs du passé. Enfin, pour que la politique puisse jouer son rôle dans la réalisation des objectifs économiques globaux de l'Union, il est maintenant admis qu'elle doit intervenir aussi bien dans les régions défavorisées que dans les régions plus prospères de l'Union, même si les ressources sont inévitablement et légitimement concentrées sur les plus pauvres.

▶ PANORAMA PUBLIE SON 50^e NUMÉRO

Le moment est venu de vous demander votre avis à vous, chers lecteurs. Nous vous offrons la possibilité de nous dire ce que vous pensez de *Panorama*. Qu'appréciez-vous dans ce magazine? En quoi le trouvez-vous utile?

Le premier numéro a été publié en octobre 2000. Au cours des 14 dernières années, *Panorama* s'est développé pour devenir ce qu'il est aujourd'hui, l'un des principaux outils de communication de la direction générale de la politique régionale et urbaine.

Comment voudriez-vous qu'il évolue au cours des prochaines années? Écrivez-nous pour nous donner votre avis; nous publierons plusieurs contributions prochainement. **AUX 50 PROCHAINS NUMÉROS!**



DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS!

▶ regio-panorama@ec.europa.eu



✉ **SZILVIA MÉSZÁROS**

VICE-SECRETARIAT D'ÉTAT À LA COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION, BUREAU DU PREMIER MINISTRE, **HONGRIE**

En tant que responsable de la communication, je participe activement à la diffusion des résultats de la politique de cohésion en Hongrie au travers de campagnes et de publications, et je suis également chargée de transmettre à la Commission européenne les meilleures pratiques mises en œuvre dans mon pays en matière de communication. Je pense que le magazine *Panorama* offre une occasion unique de mieux connaître les différents aspects de la politique de cohésion à travers l'UE. Dans le domaine de la communication, il est essentiel de se renouveler en permanence pour transmettre efficacement son message. *Panorama* est pour nous une véritable source d'inspiration grâce aux meilleures pratiques et aux informations utiles qu'il contient concernant la politique régionale. Ayant participé à la préparation de la Journée de l'Europe en Hongrie, nous avons trouvé très intéressant l'article intitulé «L'édition 2014 de la Journée de l'Europe dans les différents pays de l'UE» publié dans le précédent numéro, car il nous a donné une foule d'idées pour les événements de l'année prochaine.

✉ **NOAH, THE PROJECT LOVER**

DÉPARTEMENT DE LA PUBLICITÉ EUROPÉENNE, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Bonjour, je m'appelle Noah! Peut-être m'avez-vous déjà rencontré, sans doute à la réunion INFORM qui a eu lieu au printemps dernier à Prague? Quoi qu'il en soit, vous devez déjà savoir que je suis un grand fan du magazine *Panorama*! Croyez-le ou non, les articles que je préfère sont ceux consacrés aux projets cofinancés par l'UE. Je veux tout savoir à leur sujet (où ils sont mis en œuvre, en quoi ils sont intéressants) mais surtout, je tiens à les voir de mes propres yeux! Pour cela, je sillonne l'Europe, je visite chaque État membre et je passe des moments merveilleux avec mes nouveaux amis, qui me montrent les projets réalisés dans leur pays. Je me réjouis de faire votre connaissance! 😊



Let's stay connected...

▶ **POUR RENCONTRER NOAH**

https://www.youtube.com/watch?v=SjE_FlVGtn4&feature=youtu.be

▶ ✉ **PAULA ASCENÇÃO**
CHARGÉE DE COMMUNICATION,
COMPETE, PORTUGAL



La communication et l'information sont des domaines stratégiques pour l'autorité de gestion du programme COMPETE. Ce sont des éléments clés de mon travail de coordination. Il est en effet essentiel de s'aligner à la fois sur le comité de gestion et sur les priorités définies dans le programme. Par conséquent, nous organisons notre travail de manière à présenter tous les instruments disponibles, et à faire coïncider les besoins des bénéficiaires avec les objectifs du Fonds européen de développement régional. Mais avant tout, nous voulons montrer ce que cette aide financière a permis d'accomplir car nous travaillons en étroite collaboration avec les bénéficiaires.

Étant actuellement responsable de la communication, je pense que le magazine *Panorama* joue un rôle fondamental, non seulement parce qu'il fournit des informations actualisées et facilement accessibles sur les aspects les plus pertinents des fonds de cohésion, mais parce que, notre philosophie reposant sur le partage, le format numérique est pour nous un outil essentiel qui favorise l'interaction sur les réseaux sociaux, facilitant par là même la diffusion des informations. Il permet également aux personnes qui nous suivent de l'étranger de s'informer sur d'autres projets financés par l'UE.

À cet égard, nous considérons *Panorama* comme un instrument d'information, que nous partageons avec les bénéficiaires et les citoyens en général. Une version numérique, plus interactive et facile à utiliser sur une tablette, contribuerait certainement à pérenniser le succès du magazine.

▶ ✉ **PAULA VICENTE**
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTE
DU PORTUGAL AUPRÈS D'INIO ET INFORM, PORTUGAL

En tant que responsable de la communication entourant les investissements mis en œuvre par le biais de la politique de cohésion, et en ma qualité de représentante du Portugal au sein des réseaux européens de communication INIO et INFORM, j'ai trouvé dans *Panorama* une source d'inspiration et d'information. Il est intéressant d'observer l'évolution du magazine au fil du temps: il s'est rapproché du citoyen, a permis d'accroître la participation et met de plus en plus l'accent sur de nouveaux thèmes. Pour l'avenir, je mets *Panorama* au défi de devenir plus durable et plus flexible, de s'affranchir de la version imprimée et de se contenter d'une diffusion en ligne en adaptant son format au numérique.



▶ ✉ **SUSANNE BELIHART**
GESTIONNAIRE DE PROJETS, PRISMA SOLUTIONS, AUTRICHE

En tant que responsable de plusieurs projets dans le cadre de programmes de coopération territoriale européenne comme ceux concernant l'Europe centrale, l'Europe du sud-est ou la coopération transfrontalière pour la période 2007-2013, l'une de mes principales tâches (outre les activités quotidiennes tels que les rapports, les relations publiques, les réunions, etc.) consiste à me tenir informée des activités de «mes» partenaires, à tenter de trouver des solutions à des problèmes complexes et à faciliter autant que possible la mise en œuvre des projets.

Panorama me fournit des informations actualisées sur l'évolution des processus stratégiques au sein de l'UE ainsi que des informations «pratiques» sur d'autres projets ou questions thématiques. Dans la perspective de projets futurs, c'est un outil très utile pour développer la coopération et définir des objectifs pertinents.

Les infographies et la rubrique «Nouvelles en bref» fournissent en quelques mots des informations claires et précieuses, et pourraient être étoffées dans les prochains numéros.



▶ ESPAGNE

Coût total:
17 700 000 EUR
Contribution de l'UE:
3 186 000 EUR

▶ AMÉLIORATION DES SERVICES DE SANTÉ RÉGIONAUX GRÂCE À UN SYSTÈME DE DOSSIERS MÉDICAUX INTÉGRÉ

L'introduction de IANUS, un système de dossiers médicaux électroniques, a permis d'améliorer considérablement l'efficacité des prestations du service de santé publique de Galice (Espagne) tout en réduisant le nombre de visites médicales et les temps d'attente.

Grâce à ce projet, les informations cliniques et administratives relatives aux patients, auparavant stockées dans plusieurs systèmes différents, ont été intégrées dans un système commun de dossiers médicaux informatisés.

La nouvelle plateforme informatique assure aux patients la continuité de traitement, indépendamment de l'hôpital ou du centre médical dans lequel ils se rendent. Toutes les informations relatives aux patients sont ainsi mises à la disposition de l'ensemble du corps médical via un système centralisé.

Les médecins et infirmières bénéficient dès lors d'un accès immédiat à une grande quantité d'informations utiles, qui leur permettent de prendre les bonnes décisions et d'établir des diagnostics plus pertinents dans des délais réduits, tout en offrant aux patients des traitements plus adaptés.

Étant donné que tous les hôpitaux publics et privés, les centres de santé et les pharmacies sont reliés entre eux via IANUS, le personnel médical peut consulter tout l'historique des médicaments prescrits au patient, qui lui fournit des informations sur ses antécédents médicaux, d'éventuelles allergies, de précédents traitements, des programmes de soins infirmiers, etc. – améliorant du même coup la continuité des soins.

Le système étant aussi relié au service de santé national espagnol, il est également possible de consulter des informations médicales enregistrées dans d'autres régions du pays.

Le système IANUS est accessible au public, et quelque 2 700 000 citoyens de Galice sont autorisés à consulter sur Internet des informations de base relatives à leurs dossiers médicaux, en utilisant leur numéro d'identification national personnel.

Ces changements s'avèrent particulièrement bénéfiques pour les personnes souffrant de maladies chroniques. Selon les estimations, IANUS a permis de réduire de 4% les visites aux services des urgences des hôpitaux et de 10% les consultations pour soins primaires.

Cela signifie que le nombre de patients en attente d'un rendez-vous a diminué de 19%. La mise en place d'un service de prescriptions électroniques a permis de réduire de 2 500 000 le nombre de visites chez le médecin.

IANUS est aujourd'hui pleinement opérationnel dans 14 hôpitaux et plus de 400 centres de soins primaires, jetant ainsi les bases solides d'un modèle entièrement axé sur le patient qui inclura la télésanté, le télésuivi et un modèle Web 2.0 pour les patients.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.sergas.es

▶ COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

▶ DES EAUX CÔTIÈRES PLUS PROPRES GRÂCE AU SUIVI DE LA POLLUTION

Coût total:
4 355 000 EUR
Contribution de l'UE:
3 266 000 EUR



L'objectif du projet Smart Coasts est de garantir la qualité des plages et des eaux de baignade le long des côtes du Pays de Galles et de l'Irlande, une initiative bénéfique à la fois pour la santé publique et pour le tourisme.

Un système fournissant des données en temps réel sur la qualité des eaux de baignade le long du littoral irlandais et gallois a été mis au point dans le cadre du projet «Smart Coasts = Sustainable Communities» financé par le FEDER.

Ce projet collaboratif, entrepris par des chercheurs du University College Dublin, en Irlande, et de l'Université d'Aberystwyth, au Royaume-Uni, devrait permettre de mieux comprendre les mécanismes de circulation et de concentration de la pollution dans les zones côtières, et de communiquer des informations en temps réel aux populations côtières.

Le système en question analyse l'impact des seuils de précipitations ou de débit des rivières dans les zones concernées. Il examine également le ruissellement de surface par rapport à des modèles d'écoulement en zone littorale susceptibles d'entraîner des concentrations de polluants dans certaines zones.

Ces informations sont ensuite transmises par voie électronique aux populations côtières locales afin de les avertir d'éventuels problèmes et de garantir aux habitants et aux touristes des eaux de baignade et des plages sûres.

Le suivi en temps réel des flux et des niveaux de pollution permettra aux plages irlandaises et galloises détentrices du label «pavillon bleu» de le conserver et à d'autres de l'obtenir, d'autant que la directive européenne concernant la qualité des eaux de baignade, qui impose des normes plus strictes, entrera en vigueur en 2016.

À l'heure actuelle, le projet Smart Coasts est mis en œuvre uniquement dans la Baie de Swansea au sud du Pays de Galles, et dans la ville côtière de Bray du comté de Wicklow, en Irlande. Il s'agit de deux zones urbaines situées à proximité immédiate de plages fréquentées par des milliers d'habitants. Ce sont des destinations très courues, notamment pour le tourisme et la pratique de sports nautiques, et toutes deux ont bénéficié d'investissements substantiels pour améliorer les infrastructures et les installations de loisirs.

Le processus d'acquisition de données peut aussi fournir des informations de qualité sur l'importance relative des différentes sources de pollution, et constitue l'approche la plus rentable pour les futures stratégies de lutte contre la pollution.

Ce projet, en partie financé au titre du programme de coopération territoriale 2007-2013 «Irlande-Pays de Galles», bénéficiera aux plages d'Irlande et du Pays de Galles et, au final, à d'autres régions d'Europe. Il permettra de conserver la valeur économique et stratégique que représentent les eaux côtières pour leurs économies et populations locales.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.smartcoasts.eu

▶ COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

▶ SOUTIEN AUX PME ACTIVES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DU VIVANT EN VUE DE LEUR EXPANSION

Coût total:
3 140 000 EUR
Contribution de l'UE:
1 570 000 EUR

Les petites entreprises actives dans le secteur des sciences du vivant dans le nord-ouest de l'Europe bénéficient de subventions et de contacts avec des experts d'autres régions qui les aideront à développer leurs produits et leur stratégie commerciale.



Les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes sont essentielles au développement de nouveaux produits et services dans le domaine des sciences du vivant et des technologies médicales. Mais l'innovation étant aussi complexe qu'onéreuse, les entreprises ne disposent pas toujours dans leur localité de l'expertise, des infrastructures et des fonds dont elles auraient besoin.

Dans le cadre du projet IN2LifeSciences, huit grandes régions du nord-ouest de l'Europe, particulièrement avancées dans le domaine des sciences du vivant, ont décidé d'unir leurs efforts pour apporter un soutien financier aux PME et leur fournir des listes de contacts afin qu'elles aient accès, au-delà des frontières, aux outils, aux ressources ou à l'expertise dont elles ont besoin. Le réseau de régions participant au projet IN2LifeSciences couvre l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France et les Pays-Bas.

Le projet propose trois types d'incitations pour l'aide à l'innovation: «Collaboration» (7 000 EUR), «Insight» (4 000 EUR), «Meet & Greet» (dépenses jusqu'à 500 EUR). Bien que ces montants soient relativement modestes, ils sont indispensables au développement des petites entreprises du secteur des sciences du vivant.

Au total, 224 incitations financières ont été accordées jusqu'à présent via ce projet, lancé en avril 2012. Elles ont servi à financer 70 actions «Collaboration», 44 actions «Insight» et 110 actions «Meet & Greet».

À la suite du quatrième et dernier appel, clôturé en mai 2014, des incitations financières ont été accordées à 28 entreprises: 13 à la recherche d'expertise dans les domaines technologique

et commercial, et 15 souhaitant collaborer avec un partenaire étranger dans le cadre du réseau IN2LifeSciences.

Parallèlement aux aides financières pour bénéficier d'une expertise internationale, le projet IN2LifeSciences organise des événements «elevator pitch» transnationaux, afin de faciliter l'accès des PME aux investisseurs étrangers, ainsi que des «webinaires» (formations en ligne). Les entreprises du secteur peuvent aussi trouver des organisations partenaires par le biais d'ateliers de partenariat internationaux et d'autres événements autour de l'innovation.

Les PME ont accès au répertoire en ligne du projet IN2LS, qui reprend les coordonnées de prestataires de différents types de services: 224 dans le domaine technologique, 15 dans le domaine financier et 72 dans le domaine commercial. Chaque partenaire régional du projet est chargé d'attirer et d'évaluer les candidats dans sa région, et dispose d'un budget total de 100 000 EUR.

Annick Pierrard, Interface entreprises-université à l'Université de Liège en Wallonie (partenaire belge), raconte: «Nous avons dû partir à la recherche de ces petites entreprises et prendre contact avec elles (souvent par téléphone) pour les informer des aides qui sont mises à leur disposition. Petit à petit, notre campagne porte ses fruits, et nous avons déjà obtenu de bons résultats avec les PME que nous avons aidées. L'expertise transnationale à laquelle nous donnons accès est essentielle au développement de nombreuses petites entreprises du secteur des sciences du vivant.»

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.in2lifesciences.eu



▶ GRÈCE

▶ FACILITER L'EXPANSION INTERNATIONALE DES PETITES ENTREPRISES GRECQUES



Coût total:
97 500 000 EUR
Contribution de l'UE:
30 000 000 EUR

Les petites entreprises grecques sont encouragées à collaborer et à développer ensemble leurs marchés internationaux.

Le programme intitulé «Extroversion – Competitiveness of Enterprises» (Extraversion – compétitivité des entreprises) a été conçu pour améliorer la compétitivité des entreprises locales à l'échelle internationale et pour étendre leurs activités.

Il s'adresse en particulier aux entrepreneurs tournés vers l'extérieur et désireux d'exporter, et a pour but de stimuler l'économie grecque par la promotion des produits et services à forte valeur ajoutée du pays.

Dans cette optique, le programme met l'accent sur le développement de partenariats ou d'une coopération entre petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs de la fabrication, de la construction et des services. Une aide financière est accordée aux groupes de PME (au moins trois) à condition qu'elles collaborent pour entreprendre une activité d'exportation.

Les fonds disponibles peuvent être utilisés de nombreuses façons, par exemple pour la production et la promotion de produits et services nouveaux ou différenciés, le développement de nouveaux produits ou services, l'introduction de nouvelles technologies, de prototypes et d'innovations, la diversification de la base productive de l'entreprise, le développement d'activités écologiques ou de recyclage.

Ainsi, grâce au programme, THYRATRON S.A. (photo ci-dessus) a pu mettre en œuvre un système de contrôle qualité qui lui a permis d'augmenter de 100% son chiffre d'affaires et sa production.

Bien que le programme s'adresse prioritairement aux petites entreprises grecques (microentreprises et PME), il peut aussi, dans certains cas, venir en aide à de grandes entreprises (qui représentent environ 1% des bénéficiaires) à condition que celles-ci soient disposées à coopérer avec des PME dans le cadre du commerce international.

L'objectif premier du projet est d'améliorer les performances des entreprises grecques sur les marchés internationaux en encourageant l'entrepreneuriat «extraverti» de manière à réorienter la production grecque vers les biens et services à forte valeur ajoutée offrant à la fois qualité, respect de l'environnement, connaissances et innovation.

Il vise aussi à accroître les investissements étrangers directs dans l'économie grecque et à encourager les mesures de soutien aux entreprises du pays afin de les rendre plus compétitives sur les marchés nationaux et étrangers. À ce jour, le programme a contribué à la création de plus de 1 000 emplois.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.antonistikotita.gr

AGENDA

**30 SEPTEMBRE &
1^{er} OCTOBRE 2014**

_Bruxelles (BE)

**3^e Forum des régions
ultrapériphériques**

2-3 OCTOBRE 2014

_Prague (CZ)

**Plateforme de la
spécialisation intelligente,
«Stairway to Excellence»**

6-9 OCTOBRE 2014

_Bruxelles (BE)

OPEN DAYS

18 NOVEMBRE 2014

_Bruxelles (BE)

**Réunion de lancement de
la stratégie de l'UE pour la
région de la mer Adriatique
et de la mer Ionienne**

1-2 DÉCEMBRE 2014

_Milan (IT)

**Événement sur la stratégie
de l'UE pour la région alpine**

Pour en savoir plus sur ces événements, consulter
la section Agenda du site web Inforegio:

[http://ec.europa.eu/regional_policy/
conferences/agenda/index_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/agenda/index_fr.cfm)

RESTEZ CONNECTÉ!

 www.ec.europa.eu/inforegio

 www.twitter.com/@EU_Regional

 www.yammer.com/regionetwork
Plateforme de collaboration de la DG REGIO

 www.flickr.com/euregional

 Abonnez-vous à «REGIOFLASH»
www.inforegiodoc.eu

 www.twitter.com/@JHahnEU



Office des publications

Commission européenne,
Direction générale de la politique régionale et urbaine
Communication – Ana-Paula Laissy
Avenue de Beaulieu 1 – B-1160 Bruxelles
E-mail: regio-panorama@ec.europa.eu
Internet: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

